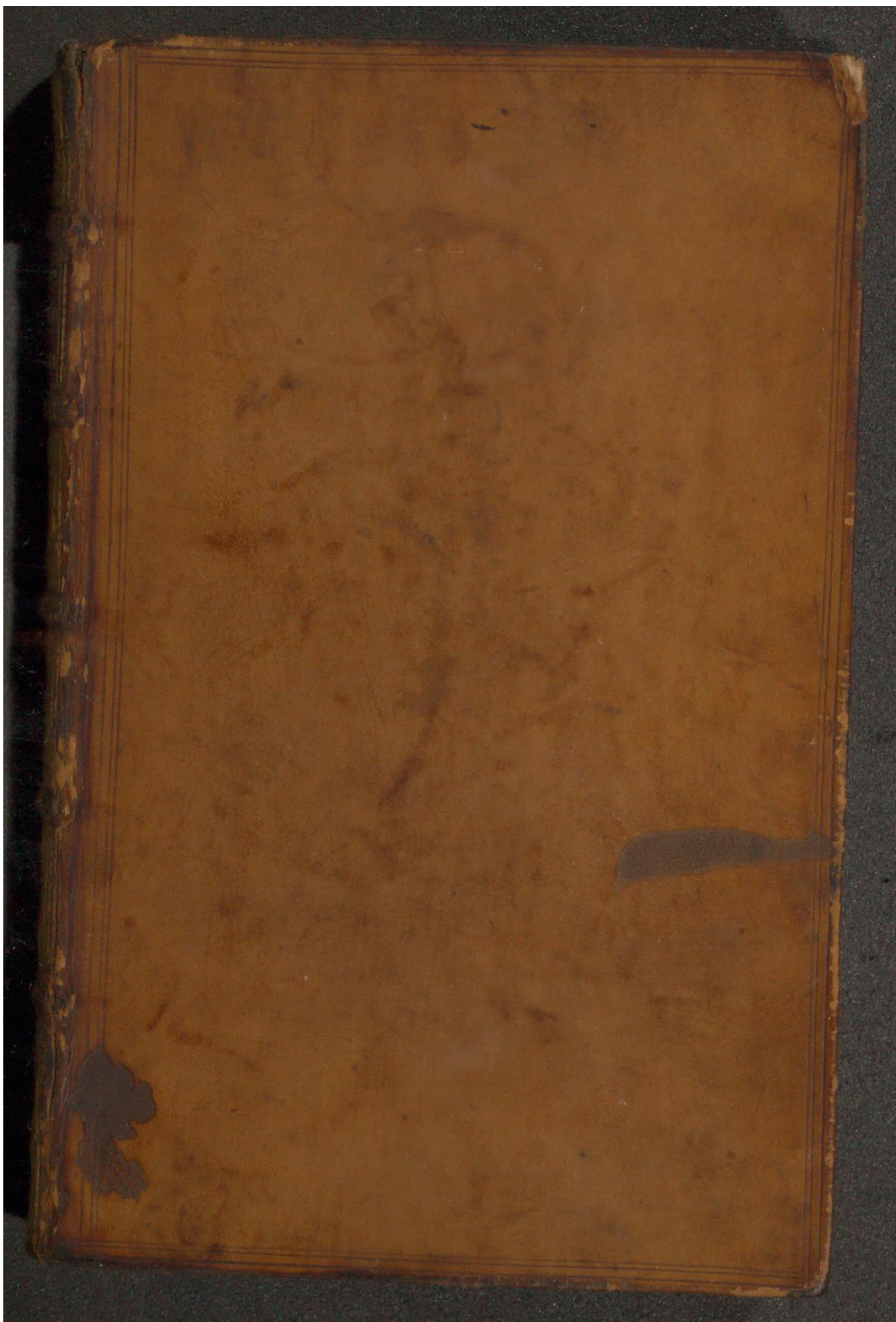
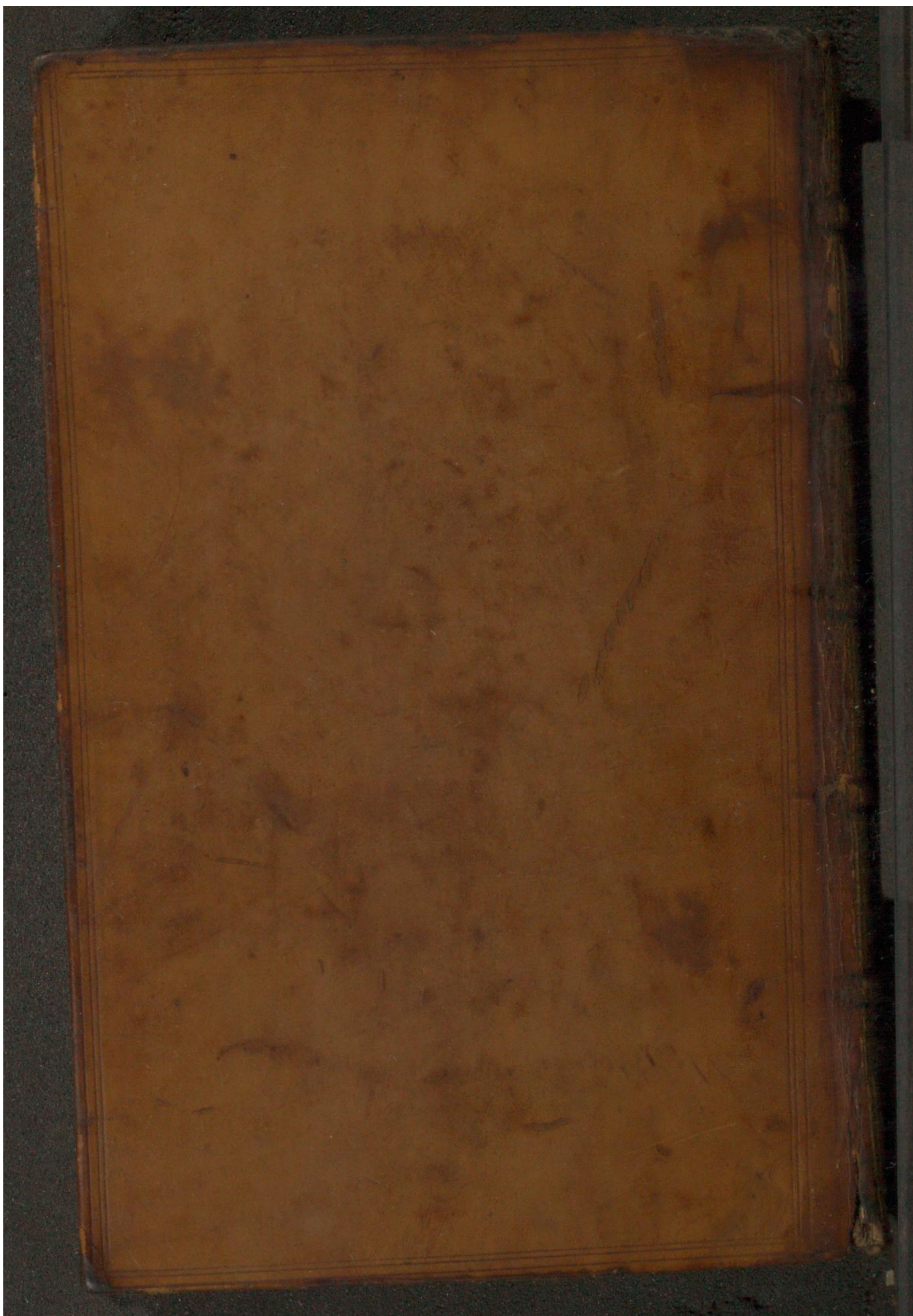



POTEL
DE LA
PESTE

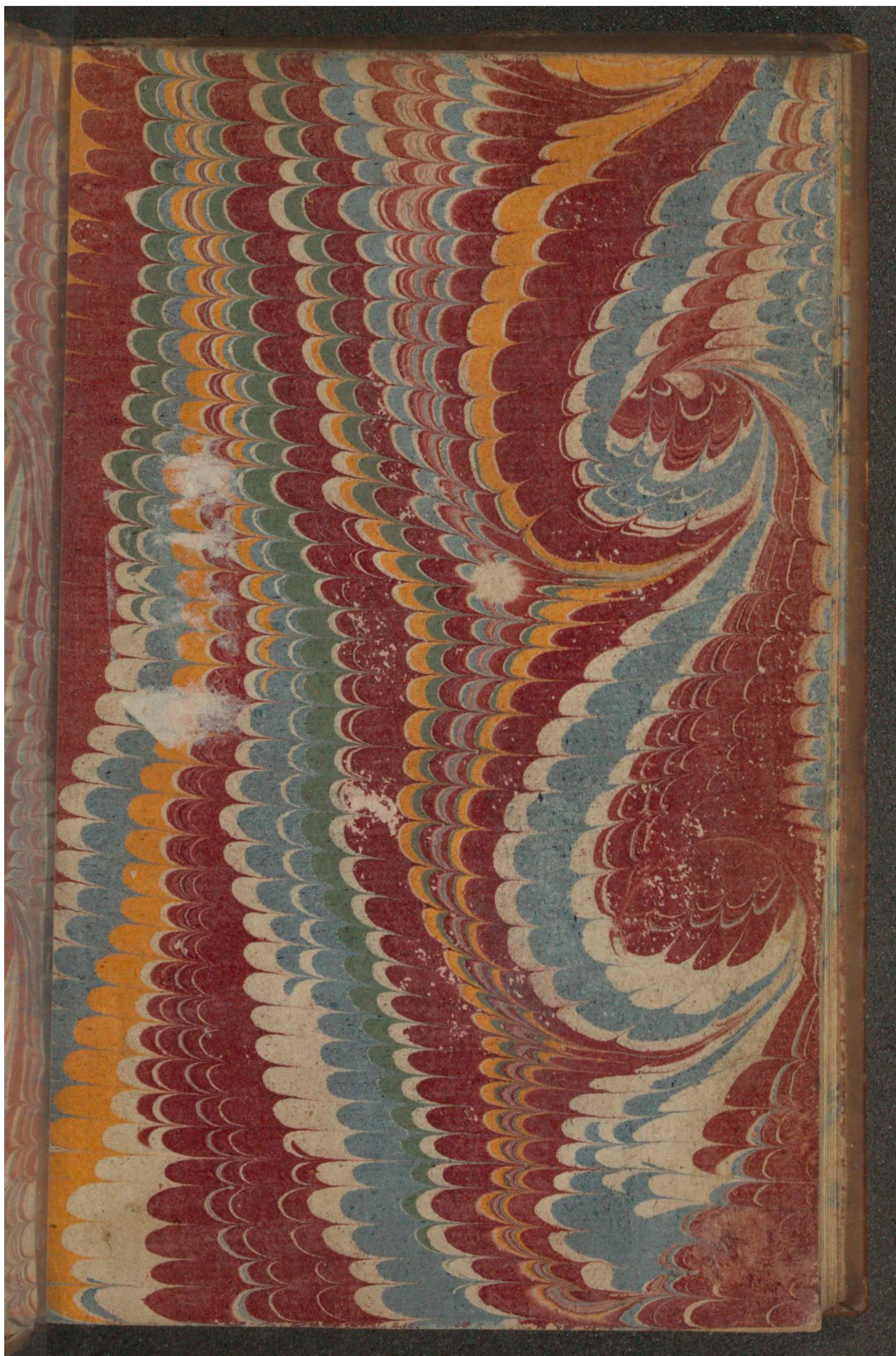








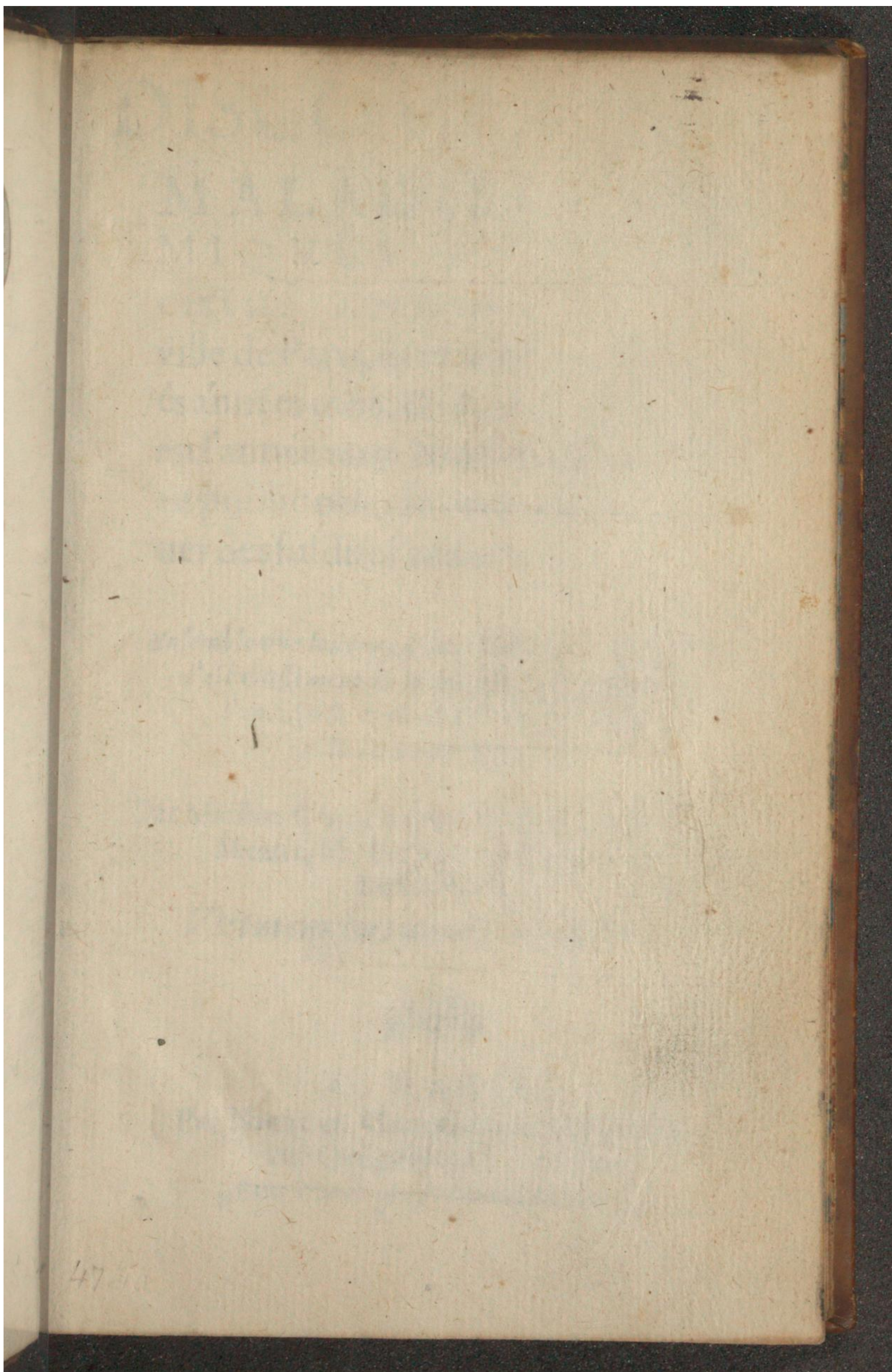








POTEL, G.
C



DISCOVRS DES MALADIES EPIDIMIQVES OV CONTAGIEVSES ADVENVES EN CESTE ville de Paris, és années 1596. & 97. & és années 1606. & 607. Comme aussi en l'année 1619. fort vtile & necessaire au public pour se conseruer & preseruer des susdites maladies.

Ensemble vne loüange à Messieurs de la Police, sur l'establissement de la maison de la santé, en l'an 1606. Reueuë & augmentée en ceste derniere impression.

Par Maistre GVILLAVME POTEL, natif de Meaux, M. Barbier & Chirurgien Iuré à Paris.

Virtutem fortuna non deprimet.



A PARIS,
Par NICOLAS CALLEMONT, demeurant ruë Quiquetonne. 1623.
Auec Priuilege & Permission du Roy.



A TRES-HAVT, ET TRES-VERTVEVX SEIGNEVR MESSIRE NICOLAS de Verdun, Cheualier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & premier President en sa Cour de Parlement de Paris.



ONSEIGNEVR,

Il est vray ce que Plutarque a dit au traicté d'Isis & d'Osiris, que les hommes sages ne peuuent demander aux Dieux rien de meilleur que ce qu'ils peuuent obtenir, & ce principalement la cognoissance d'iceux, d'autant qu'il est suffisant à l'homme

pour ſon bien : Car il ne ſçauroit demander en ſa priere don plus magnifique que de les cognoiſtre, & l'homme ayant l'intelligence d'iceux il recognoiſt que Dieu n'aime rien tant que la verité. C'eſt pourquoy entre toutes les graces qu'il poſſede, il s'eſt reſerué celle-la pour ſoy-meſme, & les hommes ſur toutes choſes en toutes leurs actions doiuent imiter la diuinité, & par conſequent eſtre veritables. Ayant donc (MONSEIGNEVR) eu vne ample & parfaite cognoiſſance de vos vertus, leſquelles non ſeulement ſont eſparſes par les nations Eſtrangeres, mais ſpecialement en la nation Françoiſe, & plus particuliere entre les Tholoſins & Pariſiens, leſquels ont veritablement recogneu la grandeur de voſtre Eſprit, la ſeuerité de vos Loix & Ordonnances, l'execution & obſeruation d'icelles, le tout pour le bien & vtilité publique, imitant ce grand Capi-

taine Grec Agesilaus, lequel ne partoit iamais d'vn lieu qu'auec le regret de ses amis, & de ses ennemis qu'il auoit conquis, disant qu'vn excellẽt & magnanime Chef d'armée en vne necessité vrgente ne se doit tousiours abstraindre aux loix & rigueurs des Ephors ny s'arrester en vn lieu: aussi les les Tholosins se sont fort affligez quand ils ont entẽdu la nouuelle de vostre partemẽt, & qu'ils ont esté priuez de vostre presence, comme au contraire les Parisiens s'en sont infiniement esioüis pour l'esperance qu'ils auoient de vous receuoir comme vn Soleil, duquel ils sentiroient la vertu de ses rayons ainsi que l'effect s'en est ensuiuy, non seulemẽt pour rẽdre à vn chacun particulieremẽt la Iustice selõ l'équité de sa cause, mais generalemẽt pour le ressentimẽt du bien public en quoy vous estes extrémemẽt recommandable, nõ pas seulemẽt en ce Royaume, mais aussi enuers les Estrangers pour leur

auoir arresté en leur pays les feneants & vagabonds, lesquels par ce moyen sont cõtraincts de demeurer en leur lieu natal, & soubs la domination de leur Prince, empeschant par ceste ordonnance que les pays ne soient plus desormais despeuplez, & que la terre ne demeure infructueuse au grand dommage du public, & mauuais exemple de plusieurs petits enfans, qui par la negligence de leurs peres estoient nourris & esleuez en vne vie feneante, sans se soucier d'apprendre aucun mestier, asseurez qu'ils estoient de trouuer tousiours dequoy viure dans Paris, ville autant remplie de pieté & de charité: cõme elle surpasse de grandeur & multitude de peuple les autres villes du monde.

C'est ce que disoit ce Lacedemonien à vn belistre qui luy demandoit l'aumosne, ie te la bailleray bien, dit-il, mais celuy qui te la donnée le premier t'a fait tort: Car tu

ne feras iamais d'autre mestier ; voulant dire que le trauail pour gaigner sa vie est vne vertu, & que la mandicité est vn vice. Et vous (MONSEIGNEVR) ayant le iugement tres-solide & tres-équitable pour distinguer le vice de la vertu, n'aués pas eu seulement esgard au mal qui auoit pris racine, & qui regnoit parmy nous, ains aussi à celuy qui en pouuoit aduenir, Et auez suppleé au deffaut de vos Deuanciers, lesquels auoient obmis ceste loy en ceste ville de Paris, le miroir & l'exemplaire de toute celles du monde, si bien qu'on ne verra plus aucun mandier sa vie, & tout le monde s'estudiera à vostre occasion a la vertu. Ce n'est pas toutesfois que vous ayez aboly et deffendu la charité, ains au contraire l'auez d'autant plus augmētée par l'establissement des maisons pieuses et hospitaux, lesquels vous rendent plus recōmandables: car le bel ordre que vous y auez estably

*maintenant parmy nous a fait cognoiſtre à tout le peuple que les choſes que l'on iuge biẽ ſouuent les plus impoßibles peuuent eſtre renduës faciles par vne iudicieuſe ordonnance. Mais comme il n'y a ordinairement que ceux qui ſont emploiez au ſeruice du public qui puißẽt cognoiſtre les actiõs publiques il ſemble qu'il n'i ait perſonne qui puiſſent veoir plus clairement l'vtilité de voſtre charitable aduis que les Maiſtres Barbiers et Chirurgiẽs de ceſte ville de Paris, qui ont plus particulierement que les autres deſuoüé leur vie à l'vtilité publique, par le ſeruice continuel et aßidu qu'ils rendent iournellement à tous les hoſpitaux veoir et viſiter les malades deux iours de la ſepmaine au grand bureau. Et moi ſpecialement (*MONSEIGNEVR*) qui pour le ſecours des Pariſiẽs et par pluſieurs années expoſé ma vie aupres des malades de la contagion, comme és annees 1596. et*

nonante ſept

nonante sept, à l'Hostel Dieu de Paris, & en l'année 1606. & 607. à la Maison de la santé à S. Marcel, & la derniere fois, l'année 1619. Ayant eu l'honneur d'estre esleu par vous pour vacquer à la visite de tous les malades de ceste ville & faux-bourgs de Paris, & en l'année 1608. au sortir de la Maison de la santé, ie presentay ce petit discours à vn Achilles, & maintenant j'ose l'offrir de rechef à vn Phœnix, puis que ces deux n'ont esté qu'vn en ce qui regarde le bien public. Et combien (MONSEIGNEVR) que ce petit discours ne soit pas digne de vostre excellance, j'oseray toutefois supplier vostre grandeur de le vouloir prendre sous sa protection, Afin que sous l'ombre de vos aisles il puisse prendre son vol auec plus d'asseurance, & estre plus fauorablement receu par les Parisiens, comme ie ne fais point de doubte qu'il sera, quand ils verront qu'il aura pour Protecteur le pere du public, veu mesme

que chacun est obligé de vous rendre quelques graces particulieres, estant le premier mouuant qui dõnez la force & la vie aux inuentions de tout ce qui regarde les Hospitaux, & principallement ceux de nostre vacation, qui tous ensemble prient Dieu pour vostre contentement & prosperité, & moy en particulier qui vous supplie en toutes humilité de me tenir pour,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant seruiteur, GVILLAVME POTEL, Maistre Barbier & Chirurgien Iuré, à Paris.



A MONSIEVR LE Procureur General.

SONNET.

LA vertu qui en vous, establit sa demeure,
Charme si bien les cœurs des hommes d'icy bas
Qu'ils se tiennent heureux de tomber en vos lacs,
Et ne desirent apres de fortune meilleure,

Ceste fille du Ciel, qui vous cherit des l'heure,
Qu'au monde fustes mis, accompagne vos pas,
Et accompagnera iusqu'au sueil du trespas,
Puis qu'il faut par destin que pour reuiure on meure.

Mais auant que passer ce passage fatal,
Vos ans soient à celuy du bon Nestor egal,
Vous qui pere des bons, estes fleau du vice,

L'ennemy des meschants, & leur Alcide fort,
Qui au Conseil du Roy serueƷ de grand support,
Et de luy recogneu digne Chef de Iustice.



A MONSIEVR LE Lieutenant Ciuil, & Preuost des Marchands de la ville de Paris.

SONNET.

VOVS qui estes chery de la chaste Themis,
Et qui portez en main le faix de sa Ballance,
Dont le vent des faueurs n'esbranle la constance,
Mais qui tousiours pareil assistez vos amis.
Vous qui (Argus) veillez su un troupeau commis
Et qui plus qu'vn Atlas faictes de resistance
A porter vn fardeau bien pesant en la France,
Des charges où dignement vous auez esté mis.
Continuez tousiours ceste pieuse enuie,
Pour gaigner par la mort, vne immortelle vie,
Qui fera vostre nom par l'Vniuers voller.
Vous serez mis au rang des hommes Heroïques,
Ayant tenu le frain des affaires publiques,
Et vous pourrez à eux iustement égaller.



A MESSIEVRS LES Escheuins d'icelle ville de Paris.

ODE.

PILOTES qui veillez sans cesse,
Autour du Nauire François,
Et qui employez vostre adresse,
Pour empescher qu'il ne renuerse,
Où ne se brise quelquefois.

C'est vous qu'à present ie reclame
de continuer vostre soin,
Et ne point encourir le blasme,
De luy manquer de feu & flame,
Pour l'esclairer à son besoin.

Mais ma temerité tres-grande
S'eſchappe trop impudemment,
Car voſtre venerable bande,
De iour ou de nuict ne demande,
Que procurer ſon ſauuement.

Vous montrez tous de quel courage,
Vous vous portez à ce deuoir,
Et que pour gaigner l'auantage
Il ny a aucun Perſonnage,
Qui ny employe ſon ſçauoir.



LOVANGE A MESSIEVRS de la Police ſur l'eſtabliſſement de la maiſon de la ſanté en l'an 1606.



MESSIEVRS, à iuſte raiſon *Gallien* a dit en la fin du poëme de ſon premier liure des Aliments, que nul certainement ne pouuoit deuenir patron de Nauire, ny ouurier d'aucũ autre meſtier par liure, ains que la ſeulle doctrine acquiſe par experience fait les maiſtres & artiſans. Ce qui eſt verifié par *Ouide* au liure de *Ponto* Elegie 4. diſant que toutes choſes ne ſont en tous, mais certaines choſes en aucuns, & le meſme *Gallien* en ſa Methode, dit que s'il ſe trouue vn homme ayant ſes deux choſes, à

sçauoir science & experience, qui sont les deux fondemens de la Medecine & Chirurgie, il doit estre preferé à tous. Et *Hipocrates confirmant le tout en l'Aphorisme premier, du premier liure de son Aphorisme. Quand il dit que la vie est courte, soudaine & briefue, mais l'art est long, l'occasion est soudaine & legerement passée; l'experience est perilleuse & dangereuse, & le iugement difficille.*

Il monstre bien par là qu'il est tresdificile & presque impossible de trouuer vn homme qui soit parfait en tout ce qui dépend de son art, mais bien en quelques parties, & vn autre en quelque autre partie, & principallement en celle qui regarde le bien du public. C'est moy (MESSIEVRS) qui suis demeuré seul à Paris, entre tous mes Compagnons de mon temps, qui ay choisi & fait eslection de ceste partie

de Chirurgie, la moins prisée & estimée des ignorans, la cognoissance & experience de laquelle est la plus necessaire enuers tous les hommes, selon la necessité qu'ils ont de respirer, & la plus charitable selon Dieu : d'autant qu'il n'y à fleau duquel ils ayent plus menassé son peuple que de la peste. C'est (MESSIEVRS) de ceste tant espouuantable maladie que ie desire briefuement vous faire entédre quelque experience que i'ay fait depuis vingt-sept ans ou enuiron, au milieu de plus de quinze à vingt mille pestiferez, laquelle experience seruira d'exemple & moyés à ceux qui s'en voudront seruir & corriger sur la faute d'autruy, ensemble vous faire voir & sçauoir particulierement à tous le peuple de Paris, le bien que vostre soin & prudence enuers le public, y a apporté & apportera de commodité a la

posterité. De façon (MESSIEVRS) que deuez, ainsi que dit *Plutarque* au liure des vies, paralelles de plusieurs Grecs, & Romains, estre appellez pere du peuple pour auoir bien gouuerné & maintenu leurs Republiques en paix, & vous d'auoir trouué & donné l'inuention de l'establissement de la Maison de la santé, par laquelle auez rendu la vie, apres Dieu, iusques au nombre d'vn millier, & sauué les biens à plusieurs, s'il eut fallu qu'ils eussét esté allimentez & traictez en leurs maisons de la façon qu'ils ont esté en ladite Maison.

Car le bon ordre que vostre sagesse y a fait obseruer, fait cognoistre à tout le peuple, & principalement aux malades. pour ny auoir manqué d'aucunes choses qu'ils leurs fust necessaires pendant leurs maladies. Que le mauuais bruit qui courroit au com-

mancement parmy le peuple ou entre quelque enuieux du bien public estoit faux; De sorte que tout le monde vous doit vne loüange & bien veillance perpetuelle, au lieu d'vne animosité pour leur auoir fait voire & monstrer par effect la chose dont ils auoient mauuaise opinion : Car non seullement ils ne croyoient point que les malades fussent traictez de la façon qu'ils ont esté & seront, & mesme que l'establissement d'eust estre perpetuel, comme il est, & sera auec le soin que Messieurs de la police y apporteront par leur bien-veillãce iournalliere enuers les pauures malades. Chose à la verité qui est digne d'estre considerée, que tant d'honnestes gens se liberent de leurs affaires propres pour se charger de celles du public, duquel ils ne doiuent attendre aucune recompense, sinon de Dieu, le-

quel recognoist les hommes selon leurs merites.

Messieurs, afin que la perfection couronne l'œuure, ie vous supplie au nom de la charité Chrestienne de m'excuser, si ie vous dis que ne deuez receuoir aucuns Maistres Chirurgiens, ny Compagnons, pour estre admis à pencer & medicamenter les pauures malades de la peste, soit aux maisons publiques, ou par la ville, és maisons particulieres. Si non de ceux qui des-ja en auront eu vne grande experience pour y auoir suiuy, seruy & conduits par des Maistres experimentez qui en ont beaucoup veu ainsi que i'ay fait. Car i'ay seruy *Maistre Boisart*, *Hamelin*, *le Roy*, *la Forest*, & Monsieur *Marié*, desquels i'ay beaucoup appris (tous lesquels maistres ont rendu seruice au public, pour auoir pensé & medicamenté les malades

lades de la contagion en ceste ville de Paris.) Autrement c'est plustost vn homicide que non pas vne charité. C'est ce que dict Monsieur Paré en son 22. liure de la peste, au chapitre addressant au Magistrat Politic, parlant du soin qu'il doit auoir quand ceste maladie est en regne, ou que par quelque presage on la iuge pouuoir aduenir. Que ceux qui sont sans experience de ce mal peuuent beaucoup commettre des fautes aux du detriment public. Et pource (MESSIEVRS) y prenant garde vous obligerez dauantage le peuple à prier Dieu qu'il vueille conduire vos œuures à bonne fin, vous priant d'excuser ma temerité de vous vouloir addresser vne chose si peu elegante. Mais ie croy que vous considererez le vouloir que i'ay de m'acquitter du bien que ie desire au public, desirant par ce moyen es-

uiter la rigueur que Solō faiſoit executer à l'endroict des oyſifs & feneãts, voire iuſques à les condamner à mort, & voyant que Dieu ayant appaiſé ſon ire en ceſte annee 1619. Et par ce moyen i'ay eſté liberé du grand trauail aupres des malades, i'ay pris la hardieſſe d'eſcrire ce que i'ay trouué par experience depuis vingt-ſept ans. Ie deſire (MESSIEVRS) auec voſtre permiſſion de le faire entendre à tout le peuple, & meſme luy faire voir comme il vous eſt obligé, priant Dieu (MESSIEVRS) qu'il conſerue & maintienne vos bonnes intentions.

Voſtre tres-humble & tres-obeïſſant ſeruiteur, GVILLAVME POTEL, Maiſtre Barbier & Chirurgien Iuré, à Paris.



AMY LECTEVR.



CE grand Hiſtoriographe des geſtes des Grecs & Romains, *Plutarque* parle de Certorius Capitaine Romain, qui fut enuoyé pour faire guerre contre les ennemis de leurs Republiques, & eſtant approché d'iceux, ſes ſoldats voulurent courir ſus promptement & à la vollée. Tout beau, dit-il, ce n'eſt pas ainſi qu'il faut batailler ny vaincre noſtre ennemy, & ſurce leur voulant dóner vne ſimilitude. Il dit à l'vn d'iceux, prens la queuë de ce cheual tire & l'arrache, & ceſtui-cy ayant bien tiré enfin ſa peine fut vaine, apres il dit à vn au-

tre tire & l'arrache poil à poil, celuy-cy eust bien-tost fait ce que l'autre n'eust peu iamais faire, il leur vouloit monstrer que les choses ne sont pas acquis tout à coup, ains auec le temps & meure deliberation. C'est ce donc ie te veux aduertir, que sortant de la Maison de la santé, en l'an 1608. I'ay mis ce petit liure en auant, & encore en l'annee 1619. Ie fus esleu pour visiter, penser & medicamenter les malades de la contagion en ceste ville de Paris, en la premiere impression duquel i'ay trouué quelque petite chose de superfluë, & beaucoup de manque, eu esgard au subject. Lesquelles i'ay ostées, corrigées & adjoustées, au mieux qu'il m'a esté possible, & selon le peu de capacité que mon esprit à peu permettre, aussi que ie n'escris pour les doctes, ny à ceux de ma vaccation: car il ce pourroit faire que

quelques enuieux du bien public auroient telle chose à peu d'estime. C'est pourquoy ie l'adresse seullement au vulgaire & commun peuple, m'asseurant qu'il aura pour agreable, & dira auec moy que souuentesfois vn petit aduertissement en vne necessité vrgéte sert de beaucoup à vne republique; Et pour ce ie te prie d'accepter ce peu que i'ay acquis, non au pris de l'argent, ains auec trauail & danger : Priant Dieu qu'il nous garde du sujet d'en parler plus curieusement, Adieu.



SONNET.

Voicy du vray Surgeon, que Melampe nous laisse,
Les expers moniments & les escrits disers,
Qui presente au François & à tout l'Vniuers
Contre ce mal diuin qui quelquefois nous presse.

Ne foulle ce present puis qu'on t'en fait largesse,
(ô Paris) ne m'esprise ceux qui sont tant expers,
A debeller cét hydre, de ses monstres si fiers,
C'est POTEL *qui trois fois, c'est offert d'allegresse.*

Si au grand Anchurus l'on a dressé l'Autel,
Et le nom de Marc Curse est rendu Immortel,
Pour auoir deliuré leurs patries fameuses,

Je veux orner ton front de roses & de fleurs,
*Pour compenser (*POTEL *tes infinis labeurs)*
Et te mettre au mont double de Phœbus & des Muses.

R. VINAY.



ADVERTISSEMENT AV PEVPLE DE PARIS, DE QVELQVES REMEDES & moyens pour se preseruer de la maladie Contagieuse.



EVPLE Parisien, puis qu'il a pleu à Dieu me preseruer de tomber au Labyrinthe de mort, auquel ie me suis trois fois exposé pour vous. La premiere en l'an mil cinq cens quatre-vingt seize, & dix-sept, auec Maistre *Nicolas Boisard*, & Maistre *Vincent Hamelin*, en qualité de seruiteur, tant és maisons particulieres, que en l'Hostel Dieu de Paris. Et la seconde fois en la Mai-

ſon de la ſanté, en l'an mil ſix cens ſix, & ſept, en qualité de Maiſtre, Et encores en l'année mil ſix cens dix-neuf, pource ie deſire vous faire voir que ie ne veux eſtre ſemblable à ce Thimō Athenien qui eſtoit tant ennemy de la societé humaine, que ennuyé de leur vie & de les voir, il ſe retira en vn lieu à part, auquel il auoit fait dreſſer vn nombre de gibets, & les voulant faire abattre il s'achemina en la place publique d'Athene, où il aſſembla grande quantité de peuple, penſant qu'il leurs d'euſt faire quelque belle harangue, ſur le bruict qu'il auoit d'eſtre Philoſophe, mais il leurs diſt ſeulement, entre vous Atheniens deſeſperez & laſſez de viure, ſi voulez vous pandre haſtez-vous: car ie veux faire abbatre mes gibets. Ains au contraire i'ay voulu pluſtoſt imiter ce grand Cheualier Romain Marcus Curtius qui

qui se voulut liberallement precipiter au gouffre pour secourir le reste de la Republique de ceste grande pestillence qui regnoit pour lors à Rome, à cause des vapeurs putrides & horribles, qui resultoient de ce puant abisme : Et ayant entendu par l'oracle que les sacrifices faits aux Dieux, ny les bagues precieuses, & meubles de grands prix que iournellement y jettoient les Dames Romaines, ne peurent estaindre l'horreur de cét abisme; & sçachant qu'il n'y auoit autre remede que par le sacrifice d'vne creature humaine, & de sang Illustre qui volontairement prodigueroit sa vie pour le salut de sa patrie. Alors gayement habillé, & monté comme en vn iour de bataille, il prend congé de ses amis, & se va precipiter en se gouffre; disant il n'est pas raison qu'vn general perisse pour vn particulier, à

l'instant la gueulle espouuantable de abisme fut close. Ce Sacrifice faict pour le bien de la Republique, confirme le dire de *Phoßion* aux Atheniens, leur disant, qu'il reputoit sa mort bien-heureuse, & perdre sa vie pour sauuer celle de ses autres concitoyens, ceste histoire est mise au rang des prodiges, aussi la matiere de laquelle i'entends vous traicter, qui est la peste, semble estre prodigieuse à plusieurs, & miraculeuses à quelques-vns. Ce n'est pas mon intention de vous d'escrire toutes les especes des causes particulieres & subalternes de ceste maladie, mais en bien passant ie parleray de quelques-vnes des plus generalles & principalles, & pour monstrer qu'en la peste il y a quelque chose de surnaturel, & de fait comme Chrestiens nous le deuős croire. Que la premiere cause de ceste maladie

vient de nos fautes, par lesquelles ayãt offencé Dieu, il nous l'enuoye pour le chastiment d'icelles, la seconde cause est l'aïr infecté, ce qui aduient ou des corps superieurs, ou des inferieurs, & le plus souuent de tous les deux ensemble : car des corps superieurs sont esmeus les inferieurs, ainsi qu'à fort bien remarqué *Gourdon* au liure premier des fieures, chapitre 2. parlant de la fieure pestillentielle, ou il dict, que les Planettes sont celles qui gouuernent & regissent tout ce qui est icy bas, & ce sont celles principallement ausquelles il ce fait rencontre en signe humain, lors elles sont dites malefiques. Comme *Guy de Choliac* là escrit au traicté second, Doctrine seconde, chapitre cinquiesme de son recueil Chirurgical, où il parle de ceste grande pestillence qui fut de son temps, il n'est de besoin

de vous dire dauantage les signes particuliers d'iceluy air infecté : car ils sont assez cogneus de tout le peuple, lors qu'il en meurt plusieurs d'vne mesme maladie, en mesme lieu, en mesme temps, d'vne mesme famille. Et pource il faut rapporter tout ce que dessus, en vne cause commune qui est l'air alteré & corrompu, Pour le regard du iugement & pronostique, c'est vn acceaume entre les Medecins, que és maladies aguës le iugement est difficile ; Or la peste est vne des plus aguës, aussi le plus souuent en icelles le iugement est sinistre & peu asseuré. Comme dit *Hipocrates* en ses Pronostics, & *Gordon* au chapitre sus allegué, dict que quand aux pronostiques des fieures pestillentielles, que toutes sont de tres-mauuaises terminaison auec terribles accidens. Et quand l'on attend

vne bonne crise, bien tost aduient la mort, & sçachez qu'és maladies aguës l'on ne peut certainement iuger de la vie ou de la mort.

Quand est de la precotion ou preseruation, ie desire vous en faire entendre quelque chose : car pour la cure il sera assez à temps lors qu'il aura pleu à Dieu nous affliger selon nos demerites, que ceux qui y seront employez l'executent bien & deuëment; Mais pour le sçauoir faire il faut qu'ils en soient reuenus, & qu'ils y ayent seruy de bons Maistres. Ce que bien souuent ne se fait pas au grand detriment du public. Partant ie ne vous diray dauantage de la cure, d'autant que telle chose ne vous peut seruir, & n'appartient qu'à ceux qui en sont profession, pour ce qu'il y en a assez d'autres que moy qui en ont escrit, mais peut-estre que peu en sont re-

uenus pour en rapporter vne certaine experience & auec plus de certitude; Non que ie veulle parler de moy : Car ſi ie voulois eſcrire tout ce qui dépend de la peſte, ie ne le pourrois pour deux raiſons, l'vne pour le peu de capacité & ſuffiſance qu'il y a en moy, l'autre que ie ſuis trop ieune d'experience, d'autant que toutes les fois que la peſte arriue, elle change de façon de faire, & ces accidens ſont diuers. Et partant telle choſe ſeroit mal ſeante à vn apprentif, ainſi que ſont tous les hommes, d'eſtre ſi outrecuidé de vouloir eſcrire apres tant de Doctes Perſonnages, leſquels auec peine & trauail ont vſé leur vie, & deſpencé leurs biens, à curieuſement rechercher les merueilles de la nature, dont ils ont acquis vn los ineſtimable, Recompence à la verité digne de leur meri-

te, pour auoir laissé à la posterité des bagues de si grand prix, comme a fait *Hipocrates* & *Galien* en toutes les parties de la Medecine & Chirurgie, se sont les deux qui ont le mieux escrit de tous les anciens, comme il se voit par les liures qui touchent, ce qui est de la cognoissance de la peste, ainsi qu'il appert és liures des Epidimies, *Galien* en ses Commentaires sur les dix liures, & sur les liures de *dietta Acutorum*, & aussi les liures des differences des fieures, ces deux Autheurs sont les premiers, ausquels nous sommes les plus obligez pour auoir mieux escrit & traicté de la peste cõme ont fait Monsieur *Ellain*, & Monsieur *du Port*, tous deux Docteurs Regents en la faculté de Medecine en ceste Vniuersité de Paris. Et Monsieur *de Nansel*, Medecin à Tours en l'an 1580. Monsieur *Joubert*, Monsieur *Fabry*,

& Maistre *Ambroise Paré*, au 22. liure de ses œuures, & plusieurs autres, lesquels n'ont rien obmis en ce qui est de la cognoissance de ceste maladie & des remedes propre à icelles. Mais bien ie desire vous faire entendre quelques experiences que i'ay faites entre les malades de ceste maladie, soit en seruant les Maistres, & specialement en l'Hostel Dieu de Paris, en l'an quatre-vingt seize, où par la ville en plusieurs maisons particulieres & notamment en la Maison de la santé, ou i'ay esté deux ans continuels, en l'année 1606 & 607. à pencer & medicamenter les malades d'icelles maladies, & en ces lieux i'ay veu aucuns qui par leurs folies se sont perdus, eux & toutes leurs familles, & s'il en eschappoit quelqu'vn il demeuroit miserable pour leurs obstinatiõs ce sont ruinez, i'en ay veu d'autres lesquels

lesquels estoient malades de la peste, & ayant peur de mourir, ou du moins s'ils eschappoient, de perdre leurs biës se faisant penser à leurs maisons, ou ils s'en venoient promptement à la Maison de la santé, pour ce faire pencer: Et partant mon intention est de vous aduertir de quelques erreurs, lesquelles vous seruiront d'exẽple pour vous preseruer & conseruer à l'aduenir par la ruine des autres, ou du moins qu'alors que serez affligez que couriez bien tost aux remedes. D'autant que selon *Galien* au liure de l'Euacuation de sang (il y à dit-il) deux manieres de guerir les maladies, l'vne auparauant quelle soit venuë, & est dicte preseruatiue; c'est celle qui empesche de tomber malades: l'autre est quand icelle maladie est venuë, nous l'appellons curatiue, & c'est de la preseruatiue de laquelle ie pretends succinte-

ment vous parler, non par vne grande confusion de remedes, ains par quelques moyens lesquels en parties dépendent de vous, mais comme dit *Aristote* au second liure des Animaux que nulle cause ne peut faire son actiõ que le suject ne soit prompt & apte à receuoir son impression. Bien que cét acceaume soit d'vn Ethenique & Payen, si est-ce qu'il doit estre entendu de nous Chrestiens en deux façons, en ce qui est de Dieu, & en ce qui est de la nature des corps.

Puis donc que la principalle cause de la peste gist en l'ire du Createur de toutes choses, il est du tout impossible que nos corps soient conseruez & preseruez d'icelle, si nostre ame n'est disposée enuers iceluy. Et pource nul ne doit douter qu'il n'y à eu iamais peuple si grosier & barbare qui ne ce soit formé en l'esprit

quelque deïté. C'eſt pourquoy anciennement le peuple de Lidie adoroit Apollon, ſurnommé par eux peſtiferé, non pour eſtre cauſe de la peſte, ains pluſtoſt qu'il la faiſoit ceſſer. A ceſte cauſe, non ſeulement ce peuple Lydien, mais tous les anciens Payens, Romains & autres, faiſoient des ſtatuës & effigies du Dieu Apollon reputé d'eux le premier Medecin, ils luy mettoient vn arc, & des fleches à la main gauche, & en la dextre les trois graces Déeſſe, voulant donner à entendre que de luy deriue le pouuoir de conſeruer la ſanté, par le temperamment de ſa chaleur & clarté radieuſe, & que bien tard & quaſi comme contrainct il nous enuoye la peſte, & autres maladies. Ainſi *Homere* en Liliade, feint qu'Apollon enuoya la peſte ſur les Grecs, pour autant que Agamemnon retenoit in-

iustement Chrysis fille de Chryses son Sacrificateur : De mesme *Virgile* feint que les Lucquains ont eu la peste pour auoir massacré Polimura. Ainsi *Valere* le Grand racompte au liure 4. chapitre 8. que la peste ayant esté à Rome pres de trois ans continuels, ils ne peurent trouuer d'autres remedes que d'enuoyer Ambassade en Epidore pour amener Esculape des-ja mort & deifié, au lieu duquel ils mirent en leur nauire vn grand serpent, & l'ayant amené ils luy firent bastir vn Temple en vne Isle du Tybre pres de Rome. Vous voyez comme l'ancien Paganisme rapportoit la cause de la peste à l'ire ou courroux de leurs faux Dieux, où plustost esprits diaboliques : car les Dieux des Gentils sont Diables, dit le Psalmiste, au Pseaume 95. C'est assez parlé de ses Autheurs prophanes, craignant de

ce laiſſer gliſſer au gouffre d'hereſie: car il ne ſe faut amuſer à la vaine Philoſpphie; d'autant qu'icelle peut conduire les hommes à perdition. Et partant il vaut mieux prendre le chemin de nos Theologiens, ſelon ce qui eſt eſcrit en la Saincte Bible. Il conuient donc en citer quelque paſſage pour monſtrer que la premiere cauſe de peſte doit eſtre rapportée à la iuſtice de Dieu, ſans lequel rien ne peut eſtre: car il a compté le nombre de nos cheueux & ſans ſon vouloir il n'en peut tomber vn, ny vne feuille d'arbre. Ainſi que dit S. *Mathieu* au chapitre premier, & S. *Luc*, 12. Dieu donc bien que patient & miſericordieux, voyant que les hommes perſeuerent en leurs pechez ſont opiniaſtres, incorribles, indomptables & tardifs à s'employer à bien, il nous enuoye des maux extrémes,

pour la punition de nos fautes. Ainſi que dit *Hipocrates* en l'Aphoriſme ſixieſme du premier liure, que aux extrémes maladies il conuient des extrémes remedes; Voila pourquoy Dieu enuoya la peſte à ſon peuple Iudaïque, de laquelle il eſt parlé au premier du Paralipomenon vingt-vnieſme, pour la punition tant de leurs fautes que de celle de leur Roy Dauid, & en *l'Exode* 9. Dieu menaſſa ainſi Pharaon, maintenant eſtant dans ma main ie te frapperay, & ton peuple de peſte. Plus au *Leuitique* chapitre 26. ayant fait infinies belles paroles à ſon peuple, bien gardant & obſeruant ſes commandemens, au contraire il denonce punition tres-griefue à ceux qui le meſpriſeront, leur diſant quand vous fuirez és villes à cauſe du glaiue, ie vous enuoyeray la peſtilence au milieu de

vous, & ſerez liurez entre les mains des ennemis. Et de rechef il dit aux *Nombres* 14. *Deuteronome* 28. & 32. *Eſaye*, *Ieremie*, 11. & 14. chapitre 29. Ie les conſommeray par glaiue, par famine & par peſte. Item, i'enuoyeray ſur eux l'eſpée, la famine, la peſte, & les mettray comme les mauuaiſes figues que l'on ne peut manger, parce que elle ſont de tres-mauuaiſes. Plus *EZechiel* chapitre 6. Dieu ayant menaſſé les cœurs des paillardans, apres leurs Idoles il y adjouſte ſes menaſſes ils trébucheront par l'eſpée, par famine & par peſte. Item, au chapitre 7. le glaiue eſt dehors la peſte & la famine ſont au dedans. Item, au chapitre 28. 33. & 38. il eſt dit, i'enuoyeray en Hieruſalem mes quatre mauuais iugemens ; à ſçauoir l'eſpée, la famine, les mauuaiſes beſtes & la peſtilence.

Il y a assez d'autres passages par toute l'Escriture Saincte, mais ceux icy doiuent suffire pour retenir les bons en leurs bonnes œuures, & mesme pour donner terreur aux meschans, s'ils ont encore quelque estaincelle d'apprehention de la rigueur des iugemens de Dieu, qui est tant bon & misericordieux, que ne voulant perdre les hommes, bien souuent il persecutent les bons pour voir si les mechans se conuertiront à luy. Ainsi vous voiez par l'Escriture Saincte que la cause premiere de la peste vient de Dieu pour l'expiation de nos fautes, il semble donc que le souuerain remede contre celle peruerse maladie est d'auoir recours à iceluy, & au nom de son fils *Iesus Christ*, auec ferme foy & asseurance : car si vn seul regard du Serpent d'Airain ou de bronze esleué pour signal pouuoit

guarir

guarir les piqueures des ſerpenteaux qui offençoient le peuple d'Iſraël, eſtant au deſert pres la montagne de Hor. Ainſi qu'il eſt dit au *Nombres* 21. beaucoup plus grandes forces aura le fils de l'homme iadis eſleué en croix pour noſtre redemption. Si que quiconque croit en luy fermement ne peut perir, comme dit *S. Iean*, chapitre 3. Ainſi durant la perſecutiõ faite en l'Egliſe par *Maximain* Empereur Romain, ſelon que rapporte *Euſebe* en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, liure 9. chapitre 8. Les fidelles furent miraculeuſement preſeruez de peſte & famine qui par iuſte vengeance oppreſſoient les infidelles, Gentils & Idolatre. Ainſi iadis le peuple eſleu de Dieu fut en Geſſan affrenchy de la greſle, tonnerre, & tempeſte en *Exode* 9.

ORAISON.

INuocquons donc la misericorde de Dieu, & disons tous les matins, veille ô nostre Dieu protecteur de ceux qui ont fiance en toy, faits estendre sur nous ta benediction & misericorde, & nous couurir & targuer sous l'ombre de tes aisles, à ce que ceste maligne contagion pestilente ne nous puisse enuahir ny infecter, nous, ne les nostres, & que viuant en ta saincte obeyssance nous te puisions loüer & magnifier tous les iours de nostre vie, cheminant deuant ta face en saincteté & iustice. Au nom de ton fils bien aymé nostre Sauueur Iesus-Christ, qui vit & regne par tout les siecles des siecles, Ainsi soit-il.

C'est ce que chantoit le bon *Zacharie* & S. *Luc* premier. Il est maintenant temps d'entrer en matiere &

vous faire entendre ce que i'ay projecté, afin de donner à cognoistre à tout le monde, & specialement au peuple de Paris le soin que i'ay du biẽ du public. Ie dict que quelquesfois apres la ruine de quelque grande & superbe Cité, la ruine n'est pourtant si grande qu'il ne soit resté quelques vestiges des fondemens d'icelles, & suruenant quelque nouueau peuple, où bien le reste de ceux qui y habitoient auparauant, ils ne laissent de bastir de beaux & sumptueux edifices sur les fondemens des ruines precedentes, & si icelles ruines ou destruction estoient suruenuë par l'obstination de ce peuple ruiné, Le nouueau tasche par tous moyens de ce conseruer à l'exemple des ruines passées. Ainsi en ce que i'ay esté à l'Hostel Dieu, & en la Maison de la santé de ceste ville de Paris, i'ay tant

veu d'obſtinez qui par leur faute ſe ſont perdus & ruinez, les vns pour ny venir promptement ſe faire pancer eſtant malade, les autres pour ne ſe pouuoir empeſcher d'y venir ne l'eſtant point, preferant l'amitié de leurs parens à leur vie, ſans conſiderer qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'il ny en euſt qu'vn de malade & en danger de mourir, que deux, au moins ils eſperoient du ſecours en leur affliction, d'vn mary, d'vne femme, d'vn pere, d'vne mere, d'vn frere, & ainſi des autres, au lieu de ſe garder de ce vouloir en ceſte façõ miſerablement precipiter, & ſans que l'on les puiſſe retenir pour quelques remonſtrãces qu'õ leur ſceuſt faire, & pour ce il eſt neceſſaire de les aduertir que la peſte à beaucoup plus de feroſité enuers les parens à cauſe de la ſimpatie, ou conſanguinité qu'ils

ont les vns auec les autres, ils ne laiſſent pourtant d'aller iuſques au lict des malades, ou ils ont veu le contraire de ce qu'ils penſoient, que iceux malades n'eſtoient bien traictez, mais pour vn bien ſouuent nous en voyõs venir pluſieurs malades. I'en ay veu d'autres qui eſtoient tant abuſez encore que leurs femmes, leurs maris, enfans, ou quelques-vns de leurs parens plus prochẽt fuſſent malades ou morts de la peſte, & les ayant hantez & frequentez en leurs maladies ou en leur mort, ils ne croyent en pouuoir deuenir malades: Neantmoins ils diſoiẽt ou eſt-il poſſible que i'aye pris ce mal là? Où bien parlant de leurs inferieurs & ſeruiteurs malade, où as-tu eſté chercher cela? n'ayant pas le iugement de conſiderer que c'eſt Dieu qui veut exercer ſa iuſtice, autant ſur les maiſtres que ſur les ſeruiteurs, par

le moyen de l'aïr infecté qui les enuironne, ſans lequel nous ne pouuons viure vn ſeul moment, bon ou mauuais il faut que nos eſprits s'en repaiſſent, ce qui a occaſionné *Hipocrates* au 3. liure des Epidimies, & apres luy *Galien* au premier des Chryſes, de dire tel qu'eſt l'aïr, tel ſont les eſprits, tel eſt le ſang, tel ſont les humeurs du corps, & ſur ceſte erreur ils ne ſe faiſoient voir ny pencer de bonne heure, ils ſe mouroient les vns par les ruës, les autres par les champs, & autres en leurs maiſons enfermez, pluſtoſt que de mander les Chirurgiens de la ſanté, où bien ſi quelqu'vn entre les autres les mandoit, auſſi-toſt qu'ils eſtoient proches de ſa maiſon, il diſoit, ou faiſoit dire n'approchez pas de moy, ie me porte mieux, au lieu de ce faire pencer, ou bien aller en ladite Maiſon de la ſanté pour eſtre pan-

cez & alimentez mieux qu'ils ne ſçauroient eſtre en la leur, quelques commoditez qu'ils puiſſent auoir.

C'eſt vne choſe eſtrange que ceſte erreur à lieu entre les riches & gens de qualité, ceux qui ordinairement ſont prouueus de raiſon par deſſus le commun, auſquels l'auarice ne doit commander en ce qui eſt de leurs ſanté, ne veulent pourtant en ceſte maladie, mander les Chirurgiens qui ſont dediez à pencer les peſtiferez és maiſons publiques, leurs raiſons ſont telles pource diſent-ils, qu'ils ſont cogneus & qu'on recognoiſt qu'ils ont la peſte, les voyant entrer chez eux, puis ils diſent qu'ils ſont plus peſtiferez qu'eux meſme, ne ſe contentant d'auoir vne fois la peſte, ils ont peur qu'on leur reporte vne autre fois, en meſme temps, où bien que s'ils ne l'auoiét point ils leurs pourroiét bailler.

Mais ils ne raiſonnent pas aſſez : car ils ne ſçauent & ne croyent qu'alors que la peſte eſt allumée en vne ville, ou contrée, que peu d'autres maladies regnent en ce temps, & qu'ils ny ait touſiours quelque malignité ou accidens malins, leſquels ce cõmuniquent auec les autres maladies, auſſi ils ne diſent pas que l'ayant ils ſeront pluſtoſt ſecourus, mais au contraire ils croyẽt que la peſte ne les oſeroit prendre & qu'elle n'eſt aſſez hardie pour les attaquer, ne conſiderant pas que la cauſe qui eſt commune & agreable comme i'ay dit cy-deſſus, giſt en l'aïr infecté. Ainſi que dit *Hipocrates* au liure *de Flatibus*, les natures different des natures, les complexions des complexions, auſſi ſont les corps les vns des autres, & pource il ne faut eſtimer que la peſte ſoit touſiours ſemblables à tous, ny que les ſignes ce

reſſemblent,

ressemblent, mais ils diuersifient selon les années, saisons, temperatures de l'aïr, regions & des personnes qui les habitent, comme aussi selon la nature & malignité de la peste, qui regnent pour certain temps, en certaine contrée, & des humeurs qui dominent au corps des pestiferez. Specialement des lieux qu'elle saisit & enuahit pour sa demeure, & pour son subjet. Toutes lesquelles choses & considerations apportent des dificultez si grandes qu'il est presque impossible de faire iugement, ou pronostic certain de la vie, ou de la mort, de la prolongation de la maladie, ou briefueté de la guarison, quelqu'vn dira quand l'on voit plusieurs bons signes, & qu'il ne s'en trouue qu'vn mauuais, l'on ne doit iuger l'homme à mort par vn seul tesmoin. Ie responds que ceste maladie est de telle felonnie, que pour

executer ſon intention qui eſt de deſtruire l'euconomie du mõde racourſy, qui eſt l'homme, & auec ce elle eſt tant muable en tout ſon progrez (bien qu'il ſoit le plus ordinaire court & dangereux.) Auſſi le plus ſouuent auec pluſieurs bons ſignes vn mauuais, ne laiſſe de mener le pauure malade au tombeau, & c'eſt alors que la nature eſt foible, le venin eſt grand, il ce fait vn conflit, ſelon ce que diſent les Philoſophes, il faut que le patient cede à l'agent; Ainſi nature ſuccombe ſous le fais.

C'eſt choſe eſtrange qu'entre cent ou deux cents malades d'icelles maladies, il ne s'en trouuera pas vn, ou deux auſquels l'on recognoiſſe tous les vrais ſignes & accidens par leſquels l'on puiſſe definir la peſte, à raiſon dequoy tant les anciens que modernes ont laiſſé ceſte choſe irreſoluë, que

l'essence de la peste est presque incogneuë, & quelle ne ce peut estre definie que par ces accidens, ce qui ne semblent pas à plusieurs qui ignorent cette maladie, mais s'ils estoient assez hardis d'aller aux lieux, ils verroient mieux qu'ils ne pansent, Comment donc est il possible que ceux qui n'auront demeuré és maisons publiques si puissent cognoistre, veu qu'ē ce lieu l'on en peut voir mille en vn mois, voir deux milles; Et partant ceux qui ce veulent mesler d'en parler, traicter ou escrire, & n'ont demeuré esdites maisons, ressemblent aux aueugles qui veulent iuger des couleurs, contrariant par ce moyen à ce que dit *Hipocrates* en sa protestation ou iurement solennel, qu'il ne se mesleroit iamais de tailler de la pierre, ou du boyau, ains qu'il laisseroit cest e practique aux experts. Et *Galien* en plusieurs lieux

de la Therapeutique dit contre Thessalus que la maladie bien cognuë est à demie guarie. Or pour cognoistre la peste il la faut veoir de pres, car toutes les raisons naturelles, & Philosophiques ne peuuent de rien seruir sans l'experiencè, suiuant *Galien* en sa Methode liure 3. ou il dit, que les deux instruments de la Medecine sont raison & experience: Et principallement en ceste traistresse & perfide maladie, laquelle n'a point de stabilité en soy: C'est pourquoy le peuple ne doit craindre, ains plustost & auec plus d'asseurance, il se doit mettre entre les mains de ceux qui ont esté esdites maisons publiques.

Il ce pourra faire que quelqu'vn enuieux de leur bien, dira que ie parle pour mon particulier, mais ils se trompe, suiuant le dire commun que tant va la cruche à l'eau qu'en fin elle

se brise. Car nul ne ce doit dire pouuoir estre exempt de la peste, bien qu'il l'aye euë en vne année, il n'en est eschappé pour l'autre, voir deux fois en vne mesme année, comme i'ay bien remarqué à la Maison de la santé, l'an 1606 & 607. Encore que Monsieur *Paré* au liure 2. chapitre 33. de ses œuures parlant des Medecins & Chirurgiens qui doiuent estre employez à pencer & medicamenter les pestiferez, dit qu'ils ce doiuent faire ou faire faire des cauteres en certaines parties du corps, si dit-il, ils n'auoient quelques vlceres qui leur coulast auparauant. Il semble qu'il veut conclure que la peste soit tousiours d'vne mesme nature, ne les corps ne soient point dissemblables, ne les annees & saisons point differentes, & que tous ceux qui auroient cauteres ne pourroient estre espris de

la peſte, cela à bien lieu en quelques-vns, mais l'experience iournaliere monſtre le contraire en ce qui eſt du general, tant s'en faut, car nous auons veu mourir beaucoup de ceux qui auoient cauteres, vlceres, hemoroi-des, eſcroüelles, poullains, verollez, galeurs, & autres ſemblables manie-res de gens. Ie ne veux pas dire con-tre *Paré*, & ceux qui ont eſcrit pre-mier que luy de la precaution de la peſte, que les cauteres, & quelques vlceres non malins ne puiſſent aucu-nement preſeruer les corps, mais auſſi il ne faut qu'ils les debilitent, cecy pourtant ſemble eſtre contraire: car ceux qui ce ſont aſſubjettis de porter des cauteres, cela teſmoigne qu'il y a deſ-ja en eux quelque cacochimies ou impureté. Comme dit de *Nanſel* liure premier, chapitre 5. & pource il ſemble que l'artifice des cauteres

ne sert de gueres, veu que la nature c'est d'elle mesme formé & construit des voyes naturelles, par lesquelles elle euacuë quelques humeurs ou excremens vicieux, soit en quantité ou en qualité, comme nous voyons les mois ordinaires aux femmes, & les hemoroides à quelques hommes, & pourtant la nature ne c'est sceu rẽdre exempte de la peste, pour deux raisons principalles. La premiere c'est que dés nostre premiere generation. Il reste en nous quelques vice du sang menstrual, & faut qu'il soit esuacué par la rougeole, petite verolle, & par la peste. Ainsi que le dit *Gordon* au chapitre de la petite verolle. Occasion pourquoy ceux qui ont eu vne fois ses maladies, l'on voit qu'ils ne sont tant subjets à les reprendre pour la seconde fois, ou du moins ils ne sont pas tant en danger de mort que ceux

qui les cuë ont pour la premiere fois; car le ſeminaire ou aptitude qui les rẽdoit diſpoſée à ce dãger eſt en partie éuacué, ſelon *Galien* au liure des difference des fiéures. La ſeconde raiſon eſt du meſme *Galien* liure 6. chapitre 5. des lieux patients, où il dit, que en nos corps ce peut iournellement engendrer vne ſubſtance approchant de la nature du venin.

Mais bien ie diray auec tous ceux qui ont eſcrit de la peſte, que pour ce preſeruer & conſeruer. Il faut ſur toutes choſes eſuiter l'air corrompu, & peſtiferé, & ne point commettre d'excez en ſa maniere de viure, ny en ſes autres déportements, ne point manger des viandes dificile adigerer, cruë, ne corrompuë & ne boire trop de vin ſoit bon ou mauuais; i'entends du mauuais par cõparaiſon du moindre au plus fort : car le mauuais abſolument

ſolument & par corruption, lequel doit eſtre du tout rejetté pour en eſtre fait du vinaigre, dequoy l'on ce pourra ſeruir en ceſte maladie, ainſi que ie diray tantoſt. De meſme l'on doit rejetter toutes autres ſortes de denrées qui facilement ce corrompent & n'eſtant corrompuë peuuent ſeruir d'aliment, comme ſont herbages, fruictages, poiſſons, ſpeciallement celuy qui vient de la mer : Eſquelles denrées il y à vn grand abus : car ſi on les vend corrompuë lors que la peſte n'eſt pas, ils le doiuent bien eſtre d'auantage alors quelle regne puis qu'ainſi eſt que les corps animez reçoiuent ſi aiſément corruption, comme l'hõme durant la peſte, & toute autre ſorte d'animaux, tant volatilles terreſtres, aquatiques, & reptilles, eſtant remplies de leurs eſprits viuifians, leſquels s'oppoſent autant qu'il leur eſt poſſi-

ble, à icelle corruption, & elle ne vient pas ſeullement de l'air infecte, mais auſſi des viandes que nous mangeons, ou des liqueurs que nous beuuons, & de meſme que ſont les alimẽs, de meſme ſont les humeurs, Et pource Meſſieurs de la Police font vn grand bien à la republique, d'y prendre garde, quelqu'vn dira pourquoy ie d'y qu'il ne faut boire trop de bon vin, veu que le bon vin eſt vn des vrais antidotes & contrepoiſons de la peſte. Il eſt vray, mais ie reſpond que toutes choſes en excez, quelque ſalubrité qu'elles contiennẽt en ſoy, elles ſont neanmoins vitieuſes, & nõ naturelles: Il me pourroit objecter de rechef, & dire que la plus-part de ceux qui hantent, & frequentent les peſtiferez comme ſont les gardes, porteurs de corps, & aïrrieurs de Maiſons ne font eſtat que de boire,

& pource ils disent estre preseruez, par ce moyen ie respond qu'ils ont accoustumé de boire, & de hanter les pestiferez, laquelle coustume c'est reduit en habitude, comme ie monstreray cy apres plus amplement.

Aussi que la plus-part de telles gens sont determinez, lesquels sont despoüillez de toute crainte & apprehension. Il ne faut pareillement boire trop d'eauë si ce n'est principallement celle qui vient des riuieres ou fontaines nettes & coullantes; Il faut aussi dit *Galien* au premier des temperaments, & au troisiesme des Epidimies, que toutes personnes qui se veullent preseruer de peste ayent esgard à vne seule & principalle intention: Sçauoir est, qu'il faut que le corps soit totallement purgé des superfluitez, puis qu'il aye libre perspiration, apres qu'il s'oppose en tant

que faire se pourra à la cause qui domine. Outre il faut s'estudier d'affoiblir & eneruer la cause agente, & s'efforcer de rendre le corps patient plus fort & ydoine à resister au venin. Car comme dit *Aristote* quand le patient resiste puissamment & que l'agent est debille, l'action est nulle, ou bien petite. Tout cecy n'est autre chose à dire sinon que durant la peste, il faut tenir vne telle modestie en la disposition du corps qu'il ne soit point trop remply d'humeurs ny affoibly par purgation, seignée, ne par excez de viandes qui pourroient estre cause d'vne obstruction, & se faisant les esprits n'auroient pas libre perspiration, de mesme l'on ne doit point commettre d'exercice immoderé, & specialement par l'acte venerien Car il ny a rien qui affoiblisse tant le corps & qui resolue tant les esprits qu'ice-

luy acte, duquel il eſt preſque neceſſaire de s'abſtenir auec ſa femme quãd ceſte maladie regne, au moins l'Eſté alors que la chaleur eſt grande, d'autant qu'il debilite les ſens, affoibliſt le cerueau : bref, il rend le corps diſpoſé à la peſte, & c'eſt ou elle exerce plus ſa tyrannie, ſur les corps qu'elle rencontre foible & debile. De meſme auſſi le trop grand trauail eſt tres-dangereux non ſeulement à cauſe qu'il affoibliſt les facultez du corps, mais pource qu'en ceſte action il faut reſpirer beaucoup & ſouuent, & l'aïr eſtant infecté, le venin peſtiferé ſe peut introduire & gliſſer en noſtre corps par ce moyen, il faut auſſi ce tenir nettement ſoit en ſa maiſon & en ſes habits, ce qui monſtre aſſez que les pauures ſont plus ſubjects à la peſte pour leur ſalleté & neceſſité, Et quelques riches pour leurs excez.

Il me ſouuient d'auoir eſté durant la peſte en des maiſons de ceſte ville, viſiter quelques malades, où il faiſoit ſi ſalle, que j'eſtois contraint de leur dire, vous ne deuez vous eſtonner pourquoy la peſte vous à pris, il y a long-temps que la gardez chez vous, il ny a rien entre toutes les cauſes particulieres de la peſte qui ayent tant de puiſſance de nous precipiter au tombeau que les paſſions de l'ame. Comme dit *Paré* en ſon introduction à la Chirurgie, chapitre 21. les paſſions de l'ame nuiſent & retardent la guariſon des maladies, & bien ſouuẽt elles en cauſent de nouuelles, leſquelles ſont appellez de *Ciceron* aux Tuſculames, maladie de l'eſprit, & mouuement non obeïſſant à la raiſon, Et ce ſont ire, courroux, triſteſſe, ioye, crainte & apprehention, en ſorte qu'il ſeroit beſoin d'imiter la

conſtance d'vn *Socrate*, lequel iamais ne s'eſmouuoit d'auantage à ce reſjoüir ou contriſter, mais demeuroit en vne ſorte que ſi on ne peut attaindre telle perfection, au moins ſe reſjoüir pluſtoſt qu'autrement: car la ioye corrobore les vertus, comme dit *Almanſoart* liure 4. & conforte les actions de l'ame, Mais non pas comme eſcrit *Pline de Chilon* Lacedemonien, lequel mourut de ioye, voyant venir ſon fils des ieux Olympiques, ou il auoit triomphé trois fois, liure 3. chapitre 6. *Aulugelle* raconte vne pareille hiſtoire que *Diegore Rodien* rendit l'ame deuant ſes trois fils, les voyant victorieux & couronnez en vn meſme iour. Ce qui eſt arriué ſemblablement à *Policrata* (ainſi que racompte *Plutarque* au liure des femmes Illuſtres) receuant le triomphe que ſes concitoyens luy faiſoient

pour auoir esté la seulle cause de recouurir leur liberté, & secoüé le ioug à *Diognetus* qui les tenoit assiegez. Si la joye qui de prime face semble estre tant salubre, & se neantmoins elle est si dangereuse.

Il est donc bien necessaire, comme i'ay dit de garder vne exacte mediocrité en toutes ses actions : car la crainte est d'autant & plus dangereuse, & principallement en la peste; car les pestiferez estant saisis de ceste crainte ou apprehention, bien souuent il n'en eschappe pas de cinquante, vn. Et pource i'ay dit cy-dessus, qu'il faut esuiter & fuir les lieux pestiferez quicõque aura peur: car par la crainte ce fait ce que disent les Philosophes, plus le feu est retiré en soy mesme, c'est à dire en son centre, & plus il fait voir son effet actif, aussi par icelle crainte & apprehention le

venin pestifferé est reuocqué & attiré plus subtillement & auec plus grãde rapicidé au cœur, & aux autres partyes nobles, & trouuant la nature debile, par l'angustie & retraction des esprits & humeurs trop à coup, le venin ce glisse quand & quand, puis il ne cesse d'exercer sa tyrãnie iusques à ce qu'il ait gagné & destruict le point centrique de nostre vie, comme est le cœur, qui est le siege principal où reside les esprits vitaux. Quelqu'vn me pourroit repliquer que l'apprehention n'est point cause de receuoir la peste, attendu que les enfans sont sans aprehention, ne laissent de gaigner ceste maladie; Ie respond qu'ils ont autre disposition, & les hommes capables de raison la peuuent gagner par l'apprehension, ainsi que i'ay dit. C'est ce que dit *Galien* au Commentaire 3. du troisiesme des Epidimies. Pe-

ste est vne maladie laquelle en mesme temps, en mesme lieu, en assaut, & tuë plusieurs: De mesme au liure la *Theriacque à Piso*, dict, la peste est comme vne mauuaise beste, laqualle tuë & en estrangle plusieurs, voire aneanty toute vne ville & cité. Ce qui a esté veu depuis 43. à 44. ans d'vne noble & fameuse Cité appellée Trente, ou fut tenu & celebré le dernier Concile. Nous voyons par là que le venin de tous les animaux qui rampent sur la terre, n'est si dangereux & ne destruit tout le commun des hommes, comme fait celuy de la peste. D'autant qu'vn animal quelque veneneux qu'il soit ne pourra offencer où tuër qu'vn homme ou deux à la fois, mais le venin de la peste à vn seul moment en peut tuër mille voire dix mille, selon l'estenduë du venin. Outrece, si quelqu'vn desdits animaux a picqué ou

mort l'homme, iceluy venin est cogneu par la playe, par les accidents, par la quantité ou qualité du venin, & par l'espece de l'animal. Ainsi que dit *Matheole* au Commentaire sur *Dioscoride* liure sixiesme, chapitre 40. *Gordon* liure premier au chapitre des venins, & *Paré* liure 21. soudain l'on court aux remedes. De mesme en la maladie venerienne, bien qu'elle soit contagieuse. Si est-ce que ce n'est que par attouchements; mais la peste est bien plus fine: car elle prend par le nez, par la transpiration des pores se communiquant aux arteres pour soudain s'attaquer aux esprits vitaux & animaux. Au contraire de la grosse verolle, laquelle a son siege plustost aux humeurs qu'aux esprits. Estant dõc ce venin pestiferé entré en nostre corps, il exerce deux ou trois iours sa cruauté aux parties interieures; prin-

cipallement aux eſprits ou facultés reſidantes és trois parties nobles. Puis apres il ce manifeſte au dehors, & le plus ſouuent alors il ny à plus de remedes, & les pauures malades quelques fois auec tout cela cellent bien ſouuent leur mal de peur d'eſtre ſcandaliſez, ne veulent mander les Chirurgiens, s'excuſant ſur ce qu'ils diſent qui ne ſçauent ſi c'eſt la peſte.

Encore que bien ſouuent qu'ils ayent hanté & frequenté leurs parés, amis, ou voiſins qui ſeront morts ſubitement, il leur ſemble toutesfois que ce ſoit ſans cauſe, mais ils ne la cognoiſſent, ou ne la veulent cognoiſtre, Encore qu'ils voyent comme i'ay jà dict qu'en meſme lieu, en meſme temps, d'vne meſme maladie, & d'vne cauſe commune telle choſe ſe doiuent rapporter, dit *Galien*, à l'aïr infecté, & partant ceſte maladie doit

eſtre appellée peſte, vous deuez donc vous faire voir de bonne heure, afin que courriez aux remedes.

C'eſt icy le ſeul ſujeɛt qui m'a induit à vous eſcrire : car i'ay dit que ſi les remedes ont quelque vertu ou faculté contre le venin peſtiferé, ils doiuent eſtre prins & baillez dés le premier iour, voire auparauant que l'on ce ſente eſtre malade. Ainſi que diɛt *Claude Fabry*, au commancemẽcement de l'Epiſtre de ſon liure de la peſte, mais quelquesfois l'on neglige les antidotes ou remedes combattant le venin, & ce pendant la maladie empierte eſtant tres-aguë, & precipitée en ſes temps. Il conuient donc de meſme precipiter les remedes; puis que la peſte ainſi que i'ay diɛt ailleurs, eſt tant muable en tout ſon progrez, de laquelle l'on ne ſçauroit auoir vne parfaite cognoiſſance,

que par la ſeule experience, il faut auſſi vſer des remedes les plus certains, & experimentez. C'eſt ce que dict *Iean Damaſcenes* en l'Aphoriſme 7. & 34. qu'il faut vſer des choſes approuuez par experience, & ſur tout eſuiter la confuſion des remedes. Or tous les Autheurs anciens & modernes ſont d'accord que le meilleur de tous les remedes, & le plus approuué contre ceſte maladie, & auquel l'on recognoiſt plus d'effet, c'eſt *la Theriacque* de Veniſe, & celuy de Lyon, qui fut fait & compoſé l'an 1619. par *Louis de la Gryue*, Iuré & garde Apoticquaire en ladite ville. Comme dict *Matheole* au lieu ſus allegué, non pas celuy que les Charlattans & Baſtelleurs vendent, ains celuy duquel *Galien* a fait vn liure entier, recogneu & approuué auoir vn grand effet contre tous les venins,

& contre la peste, non seulement pris par dedans, mais aussi applicqué par dehors sur laposteme, que le vulgaire appelle improprement peste, mesme en faire vne emplastre pour applicquer sous la mamelle gauche, au lieu ou l'on sent battre le cœur. Ce remede semble estre le premier & le dernier contre les choses veneneuses: Comme *Guy de Chauliac* le certifie traicté second, doctrine premiere, qui veut que ceux qui ont la Gangrenne, Il l'ordonne pour deffendre les vapeurs malignes & veneneuses, faisant vne emplastre sur la region du cœur du malade, & luy en faire boire en potion. Ce qui a esté dit auparauant luy, *de Galien* au cinquiesme liure des Facultez des simples. Et au liure de la *Theriacque Apiso* chapitre 18. & 27. a dict que tels medicaments, comme ventouses attire au

dehors tant par leur chaleur naturelle, que pour la similitude de leur substance, estant mise sur le venin & poison comme d'vn formage : chasse le poison de part en part, deuant soy. Le mesme *Galien* faisant desnombrement particulier des remedes contre la peste & les venins, dit que les plus insignes & exquis remedes sont la *Theriacque*, le *bol d'Armenie*, & la terre *Sigillee*. Asseurant que quiconques en a vsé de bonne heure en la peste qui lors estoit en la Grece, il n'est iamais succombé. Et tout ainsi, dit-il, que le feu purifie l'aïr infecté; ainsi la *Theriacque* est semblable a vn feu purgatif, altere & corrige la corruption pestillente preseruant de la peste, & la guerir estant jà presente, ce sont les mots de *Galien* au liure de la *Theriacque Apiso* chapitre 28. & au 9. des simples facultez, l'experiance

de ce

de ce remede à contrainct *Gordon* au chapitre des venins de l'ordonner cõtre la piqueure, & morſeure, de tous les ſerpēts; Meſme *Paré* en ſon 21. liure, en dict de meſme, ie croy qu'il là appris de *Gordon*. La *Theriaque* peut eſtre donc dit le vray à l'exitaire & contrepoiſon de la peſte, ainſi que ie l'ay recogneu par experience entre tant de malades par pluſieurs années, mais entre le peuple il eſt le moins priſé & eſtimé, & principallement entre les riches, delicats, & ceux qui n'ont appris de prendre breuuages & Medecines de mauuais gouſt, eux qui le plus ſouuent ont appris de commander & non d'obeïr, ne veulent prendre vn remede mal plaiſant, ne conſiderant pas le bien qui en peut reüſſir, & ſouuent il leur faut deſguiſer le gouſt, & en ce faiſant augmenter la quantité de drogues auſſi

mal plaiſantes, & diminuer la quātité neceſſaires de celles qui operent le mieux, comme fait la *Theriacque*, ie ne laiſſeray pourtant de le bailler pour vn grand ſecret que i'ay recogneu par experience de ſon effect, ce remede ſe doit adminiſtrer, prendre ou bailler en ceſte façon. L'Hyuer aux plus forts & robuſtes dés le commancement de la maladie, iuſques à vne dragme & demie à la fois, auec de bon vin pur, & ce principallemēt aux pituiteux, melancholiques & vieillars. L'Eſté à ceux qui ſont de complection chaude auec les eaux cordialles, comme *eau d'Ozeille, jus de Citron, eau de Pourpier, de Plantain, de Roſe, de Bugloſe, Bouroche, & de l'Aictuë*. Et ce principallement à ceux qui ſont choleriques, & ceux qui tiendront le milieu entre les deux extremitez. Eu eſgard aux ſanguains, pourront vſer

des eaux ſuſdites auec la *Theriacque*, comme auſſi de celles qui enſuiuent, comme *de Chardon beniſt*, *d'Euphraiſe d'Andiue*, *de Scariole*, *de Soucy*, *de Eulmaria*, *ou Reine des prez*, *de Chariophilata*, *de Pinpernelle*, *de morſure de Diable*, *Fenoüil*, *Scabieuſe*, *Bethoyne*, *Scordion*, *& de pluſieurs autres deſquelles le nombre eſt infiny*. Eu eſgard à leurs curieuſes recherches. Et aux foibles, debiles, & delicats, comme aux enfans le poids d'vn demy eſcu, auec les eaux *Cordiales* Et à ceux qui ſont de moyenne nature, Eu eſgard au ſexe, comme aux femmes & Enuques, ou de ſemblable texture & complexion vn dragme, c'eſt à dire le poids d'vn eſcu à la fois; i'entends ceux qui ſeront deſ-ja eſpris de la maladie. Quelqu'vn me pourra objetter & dire pourquoy indiferamment, i'ordonne la *Theriacque* aux

femmes ſans faire exception de celles qui ſont enceintes, attendu que pluſieurs des anciens ont fait ſcrupule, ou dificulté de leur adminiſtrer, diſant que ſans auoir eſgard à la maladie, que la *Theriaque* eſtoit cauſe de les faire aduorter. A cela ie reſpond, pour ne point auoir de contention auec eux, ſur la compoſition d'iceluy *Theriaque*, pour ſçauoir examiner s'il y à quelques ingrediens, ou drogues qui ſoient prouocatifues de chaſſer le fruit hors du ventre de la mere, auparauant le temps prefix de nature; Ie d'y que puis que de deux maux, il faut eſlire le moindre, ie ne l'adminiſtreray donc & bailleray à prẽdre qu'aux femmes groſſes qui feront deſ-ja eſpriſes de la peſte. Suiuant l'*Aphoriſme* 30. du liure 5. *Il eſt mortel qu'vne femme große ſoit eſpriſe de quelque maladie aiguë, & fiéure continuë.* Or la peſte

qui eſt, comme i'ay dit, vne des plus aiguës, il conuient donc s'il eſt poſſible ſauuer la mere ou l'enfant : Encore que peu ſouuent en la peſte telles choſes arriuent. Car nulle femme ou bien peu eſchappent d'icelles maladies, qu'eſtant groſſe ou enceincte qu'elle n'accouchent, ſoit au terme ordonné de nature, ou auant iceluy par la malignité du venin & chaleur eſtrangere, & eſtant accouchée pendant quelle ont la fieure, ils n'eſchappent ne la mere ne l'enfant, & ſi tant eſt qu'elles accouchẽt apres que la fiéure les aura laiſſee, elle ſont en auſſi grand danger quelles ont eſté, ayant la fiéure, ſoit à cauſe du trauail de l'accouchement, que auſſi pour quelque charbon ou thumeur quelles ont. Ioint qu'elles ſont encore auec les peſtiferez, il ſe pourra faire donc que pour quelques mauuais regime de

viure, & qu'elles ne ſont encore hors de l'infection, ils ne leurs ſuruiennent quelques fiéures malignes, laquelle bien-toſt cauſe la mort, ou vne grande indiſpoſition, comme la gangrenne, laquelle aduient ordinairement en la partie en laquelle l'apoſtheme eſtoit, & ſpeciallement és haines, laquelle partie eſt prochaine, la où nature veut ietter ce qui luy nuict, & bien ſouuent par ce grand deſbordement tout à coup; il ce fait deſtruction de la chaleur naturelle en ceſte partie.

A raiſon dequoy ſi quelques femmes eſchappent de ce grand mal, elles ſe reſouuiennẽt toute leur vie de la peſte: car s'il y en a vne exempte de la mort, il en meurt trente de meſme façon, toutes leſquelles choſes i'ay veuë, recogneuë, & bien conſiderees en l'Hoſtel Dieu de Paris, & en

la Maiſon de la ſanté, ie diray donc que pour ceux qui ce voudront conſeruer en temps de peſte, & ne voudront prendre la *Theriacque*, toutesfois ils le pourront faire en la façon que i'ay dit, & meſme ſans eſtre malades, il y a aſſez d'autres moyens qui ont eſté baillez par d'autres que moy; ce ne ſeroit qu'vne reditte, de laquelle l'on feroit auſſi peu d'eſtat que des autres; Mais bien ie bailleray ſi apres vne *Opiatte* auec autant d'effect comme elle eſt aiſée à preparer & ſans grand couſts, ſoit qu'on ayent pris la *Theriaque*, ou d'icelle *Opiatte*, il faut faire coucher le malade chaudement, l'vn ou l'autre remede, le fera ſuer, apres il ſera eſſuyé, cecy eſt approuué de *Galien*, & *Gordon* le recite au chapitre 10. du premiere liurè des fiéures, où il dit qu'il y à deux ſortes de ſueurs en general, l'vne natu-

relle de laquelle la nature eſt allegée. Selon *Hipocrates* en ſes *Aphoriſmes* & *Pronoſtic*, & c'eſt celles leſquelles viennent és iours Chritiques, toutes les autres eſpeces de ſueurs, qui n'allegent point la nature, ains en eſt moleſtée, ſont dites *Simptomatiques*. Et pource, dit *Gordon*, que tant à l'vne que à l'autre, l'on doit eſſuyer le malade apres la ſueur : car, dit il, ſi l'on n'eſſuye le membre auquel eſt la ſueur, elle le corrompt principallement és fiéures peſtillentielles, & pource la ſueur eſt vn des plus certains ſignes de la guerison, eſtant faite par la nature, & aydée par les remedes pour la grandeur de la maladie : Car par icelle ſueur ce fait éduction d'vne grande quantité du venin; A raiſon dequoy nature eſtant deſchargée elle expulſe plus à ſon aiſe le reſte, de ce qui la moleſtoit. Partant que le peuple

peuple ſe deſiſte de l'vne de ſes erreurs, qui eſt que voyant quelqu'vn malade en leur maiſon, le font promener au vent & au froid, au lieu de le faire chaudement coucher: car nature ne peut faire deux actions contraire en vn meſme temps; qui eſt de combattre le venin & de ſupporter vn exercice immoderé, par lequel le venin peſtiferé fait mieux ſa fonction, & en cela il eſt recogneu de ceux qui en ont vne experience iournaliere, que la difference eſſentielle, laquelle on peut dire par comparaiſon des autres accidens qui accompagnent la peſte, que dés le premier iour, voire à l'inſtant que le malade eſt frappé, il y a ordinairement leſion & l'abolition de toutes les facultez & actions du corps; De telle maniere que le malade à peine ce peut il ſouſtenir, comme s'il auoit eu la

torture ou question extraordinaire.
I'ay dit cy-deuant qu'il falloit fuir &
esuiter les lieux infectez : Toutesfois
ie conseillerois volontiers aux plus as-
seurez, esuitant les execez, gardant
vn bon regime de viure, & se des-
poüillant de toute crainte & tristes-
se, vsant de quelque preseruatif, de
ce tenir en leur maisons, afin de con-
seruer leur famille, ne leur donnant
terreur, & pour preseruatif, il sem-
ble que cestuy-cy doit sufire. *Il faut
prendre vne once de bonne Theriacque
de Venise*, comme i'ay dit, *& non pas
de celuy qui est nouueau faict*, mais bien
de quatre ou cinq ans, auec vne de-
mie once de bon *Metridat, de la pou-
dre de racine d'Angelique, d'Enula
Campana & de Bol fin* de chacun deux
dragmes, *conserue de fleurs de Romarin,
de Violette, de Bourroche, ou Buglose, de
Bethoine, & de Scabieuse*, de chacune

vne once, *du Saffran* demy dragme, y adjoustant *du Bezoüard vn scrupule*, c'est la troisiesme partie d'vn gros, auec vn grain ou deux de *Musc*, apres l'on gardera cét *Opiatte* dans vne boëtte bien close pour en vser tous les matins en temps de peste, la grosseur d'vne auelaine, de laquelle mesme l'on peut faire vne liqueur dissoudant vne demie once d'icelle, auec vn demy septier de bon vin au temps d'*Hyuer*, & aux complexions pituiteuses & melancholiques, pour prendre à deux fois, & en *Esté* auec de *l'eauë Rose*, ou des eaux *Cordialles*, ainsi que i'ay dit, aux complexions bilieuses & sãguines. De laquelle liqueur l'on se peut frotter tous les iours, auãt que sortir de la chambre, à sçauoir *les baines, les aissellés & sous la mamelle gauche*, comme i'ay dit ou l'on sent battre le cœur. Et apres si les reme-

des ont quelque vertu ou faculté contre la peste, il ne faut craindre pour tout le iour, il ce pourra faire que quelques-vns diront que ie sçay que ce remede, & que i'en fais comme d'vne selle à tous cheuaux; ie leurs responds deux choses. La premiere est que i'ay voulu imiter Maistre *Iean Gœuron*, Docteur en Medecine, & Medecin du grand Roy *François* premier du nom, lequel en vn traicté de la peste n'auoit pour tout remedes preseruatif qu'vn ou deux, dont il est à propos que ie les rescites. *Prenez*, dit-il, *chez l'Apothicaire pour trois deniers de bol d'Armenie, & le mettez en poudre, laquelle faictes trempper vne heure ou deux en eau de Vinette, puis le laissez seicher à l'ombre.* Et derechef le mettre tremper en eau de *Vinette* par trois ou quatre fois, en le laissant tousiours seicher, comme

dict est, & le garder en vn ſachet de cuir pour en vſer ſi meſtier eſt, elle ſe garde longuement. Item prenez racine de *Souchet* ſeichees à l'ombre, du *Saffran*, de la graine de *Moutarde*, autant de l'vne que de l'autre, mettrez ces choſes en poudres & incorporées, auec iceux du *Metridat*, autant d'vn que d'autre d'iceux, auec fort vinaigre, en maniere d'*Opiatte*, & la gardez en vne boëtte, ou en maniere de *Trochiſc* ſeichees à l'ombre, & en vſez le poids d'vn eſcu, auec vn doigt de vin, & autant d'eau *roſe*, il ne faut pas, dit l'Autheur, auoir tant d'eſgard à la fiéure, en baillant des remedes de qualité chaude, qu'à la cauſe d'icelle. Et és iours enſuiuans, ne laiſſera pas d'en prendre loin du repas, comme enuiron vne heure de ladite poudre de *bol d'Armenie* vne fois le iour ſeullement, auec *Sirop de Ly*-

mons, eaux *de Vinette*, ou de *morſus Diaboliq*, ou *Souchet*, & de *Chardon beniſt*. La ſeconde raiſon ie dict que c'eſt aſſez d'augmenter ou diminuer la quantité ſelon la malignité du venin; ſelon la force du corps, ſelon la complexion d'iceluy, ſelon l'aage, & ſelon la ſaiſon de l'année, ie ſçay bien qu'il y à trois genres de medicamés, leſquels ſelõ *Guy de Chauliac* en ſon traicté 7. doctrine premiere, chapitre 4. de l'authorité de *Galien*, au 5. des ſimples, & *Auerrois* au cinquieſme colliget, chapitre 3. diſent que les medicaments opperent en ceſte maniere, les vns par leurs qualitez elementaires comme eſchauffer, ou de refroidir, les autres par ce qu'ils ſuiuent leſdites premieres & ſont appellées ſubſtantielles, comme celles qui ont à repercuter, ou repouſſer, à tirer, reſoudre, ramollir, mondifier,

r'engendrer chair, & appaiser la douleur; Et les troisiesme ont à faire lesdites actions en certaines parties, comme aussi en certaines maladies, lesquelles sont dites operations, vertus specifiques ou formelles, comme sont les medicaments purgatifs, & ceux qui font voir clair, sous lesquels genre ie croy que les alexitaires sont contenus; & partant il semble que la *Theriacque* soit bonne pour tous, puis quelle à ceste proprieté de combattre le venin.

Quelqu'vn dira pourquoy ie leur ay conseillé de se tenir en leur maison, veu que i'ay dit qu'il faut fuir les lieux pestiferez, i'ay dict cecy pource que la peste ny les autres maladies contagieuses n'ont point de lieu particulier, mais nous voyons par experience, que le venin non seulement pestiferé: Mesmes les autres aussi se

rendent habituels de peu à peu a noſtre nature, telle choſe eſt aſſez manifeſte à ceux qui ſont iournellemẽt auec les peſtiferez, & ne deuiennent point malades : Nous voyons auſſi par les hiſtoires que *Metridates* Roy de Põt, d'où eſt appellé le *Metridat*, apres auoir perdu vne grande bataille, ne voulut que ſon ennemy triõphaſt de luy, il ſe voulut faire mourir par vn deſeſpoir, il ne ſceut trouuer vn venin aſſez fort pour s'empoiſonner, à cauſe qu'il auoit eſté nourry de tout temps aux venins. Ie ne ſouſtiẽt pourtant qu'il ne faille s'abſtenir (s'il eſt poſſible) de hanter & frequenter auec les peſtiferez, & ſuiure le conſeil des anciens, *qui ont dit, toſt partir, loin fuir, & reuenir tard*, & auec ce il faut touſiours auoir le vent de la peſte au dos, & l'aquilon à la face : Cela eſt bon, mais afin qu'ils ne ſoient

deſpourueus

deſpourueus d'armes pour combattre leur ennemy s'il les vient attaquer. Et pource ils doiuent porter quelques remedes ou preſeruatif, d'autant que la peſte entre les plus ſains & aſſeurez, eſt à craindre. Comme dict de *Nanſel*, en ſon liure de la peſte; c'eſt pourquoy Monſieur *Pigret* autheur de noſtre temps en vn petit traicté qu'il à fait de ceſte maladie, à bien dict que la peſte eſtoit vne indiſpoſition, qui cherchoit vne ſanté à ſe mettre, comme eſt celle qui eſt tres-maligne: car en peu de temps elle tuë le patient; Et pource les anciens l'ont appellée par deriſion trouſſe-galand: d'autant que les plus forts & robuſtes ſont les premiers terraſſez, où du moins leur laiſſe le caractere ou marque de ſa malignité, comme amegriſſement ou maraſme de tout le corps, ou de quelque partie, oublian-

ce, ou perte de memoire, voire quelquesfois de leur propre nom, conuulſion, ou l'eſion du mouuemẽt, aueuglement, ou du moins perte de l'vn des yeux, quelques vns ont vne clodicquation perpetuelles, autres deuiennent hydropiques, les autres paraliticques : Et ſemblables indiſpoſitions que i'ay veuës en l'Hoſtel Dieu, en l'an 1596. il y auoit vne grande peſte pour lors, & en la Maiſon de la ſanté, en l'an 1606. & 607. leſquelles indiſpoſitions arriuent à ceux qui pour la debilité de la nature & la quantité & malignité du venin. Ce fait des criſes imparfaites, leſquelles font naiſtre aſſez d'autres maladies ou accidens qui ſeroit impoſſible de racompter, tant ceſte maladie redoutable eſt à craindre. Comme dit *Hipocrates* au liure des Epidimies, parlant de ceſte peſte qui fut de ſon temps

en *Cranon* ville de Grece, dict qu'il y auoit des charbons qui des-accouploient les ioinctures, il semble donc que ceux qui s'enfuient font bien, mais d'autre costé il leurs arriuent vne grande incommodité & danger: car voyant quelqu'vn malade de la peste en leur maison, comme maris, femmes, ou enfans, auec raison ils preferoient leurs vies à l'amitié qu'ils doiuent à leurs parens, ils quittoient tout & s'enfuyoient de leur maisons, mesmes de la ville de Paris, & estant au lieu ou ils vouloient aller ils deuenoient malades esloignez de tout secours & remedes, ne pouuant apres trouuer le chemin assez court pour reuenir en leurs maisons, ou estant reuenus trouuoient tout mort, & eux en grand danger, pour n'auoir esté secourus assez promptement. I'en ay veu d'autres lesquels voyant la peste

commancer en ceste ville s'enfuyoiét, & ne reuenoient que de six mois, ou vn an apres, ils ne laissoient pourtant de deuenir malades & mourir de la peste, Entr'autres vn ieune Aduocat ayant peur de ceste maladie qui estoit à Paris, il s'enfuit à Poictiers, & reuenant six mois apres il fut frapé, & en mourut, il est enterré à S. Medard. De mesme i'ay veu quelques-vns de mes seruiteurs, en l'an 1606. Ayant eschappé le peril d'estre malades au milieu de bien deux mille qui auoient esté en la Maison de la santé, & l'année ensuiuant ny en ayant que vingt, il gaigna la peste. Il est vray que ce fut pour vne trop grande abstinence: car il ce vouloit mesler de jeusner attendu que c'estoit en Karesme.

De maniere que la gourmandise, ny la trop grande abstinance ne con-

uient en ceste maladie, ains faut garder vne mediocrité en toutes les actiós du corps, afin de n'agiter & esmouuoir les humeurs, & esprits. Vous voyez ceste maladie est estrange, & pour neant ne luy doit-on attribuer vne cause supernaturelle; D'autant qu'en toutes les autres maladies, il ne se voit des euenemens miraculeux, prodigieux, & si estranges: De sorte que ceux qui ont recogneu ceste maladie par experience, la peuuent admirer, & dire qu'elle peut constituer vn 4. genre de maladies, Eu esgard à sa cause primitiue, attendu que l'essence d'icelle consiste en la fiéure pestillentielle, laquelle ne peut estre definie que par ces accidens, ainsi que i'ay dit cy-dessus. Car il ce voit des meres que selon la charité & amitié qu'elles doiuent à leurs enfans, ne les veullent laisser, bien qu'ils ayent trois ou qua-

tre grands charbons auec la thumeur
ou apostheme, que le vulgaire appel-
le improprement peste, soit quelle
soit és esmontoires des trois parties
nobles, comme du cerueau, derriere
les oreilles, du cœur, sous les aisselles,
& du foye, és haines, ou quelles soit
en quelques autres parties deriuant
d'icelles, ou la force de la nature, la
debilité du venin, & la faculté expul-
trice des parties nobles ; en laquelle
se venin auoit esté jetté; Neantmoins
ne laissent à leur bailler la mamelle
iusque à la mort, mesme pendant tout
le temps de la maladie, couchant au
prés d'eux auec les autres pestiferez,
au bout de tout cela ils sortoiēt de la
Maison de la santé, sans gagner aucun
mal. De mesme aussi, il se voit quel-
que mere malade & les enfans se por-
ter bien, ne cessent de taicter leur me-
re pendant leur maladie, les meres

mourir & les enfans n'auoir point de mal, cela n'est semblable à la maladie venerienne, veu qu'vne femme baillant la mamelle huict ou quinze iours, estant malade de ceste maladie, à vn enfant qui sera sein, icelle luy baillera la verolle, autant en est-il d'vn enfant verollé peut bailler la verolle à vne femme qui ne l'aura point, en autant d'espace de temps.

Quelqu'vn me pourra dire ce n'est point vne chose estrãge que la peste ne se point gagne par contactu, puis que generallement elle n'est cõmuniquée par distance, qui est celle laquelle doit-estre estimée la plus maligne. Comme celle que rapporte *Guy de Chauliac*, au traicté 2. doctrine 2. chapitre 4. ou il dict qu'elle occupa tout le monde, & a peine laissa elle la quatriesme partie des gens. Puis donc que le mesme Autheur a dict en son

chapitre ſingulier, que nous eſtions comme les enfans au col du Geant, & que nous voyons ce que le Geant voit, & quelque choſe plus que luy; Il me ſemble qu'il veut dire que nous voyons ce que les Autheurs ont eſcrit, & ceux qui ſont venus apres ſes premiers, & les experiences qui ont eſté faites par nous meſmes. Il eſt donc raiſonnable que ie die ce que i'ay veu de la peſte en moy-meſme: car ſe ſeroit eſtre trop temeraire faire comme quelques-vns, leſquels pour ce cuider ſeparer du commun & ce faire eſtimer plus que les autres qui auparauant eux ont methodiquement penſé & medicamenté les malades de la contagion, ils diſent n'en auoir point eſté malades, penſant par ce moyen, ce leur ſemble, qu'ils ſerōt plus recherchez du peuple, & eſtant preſomptueux de ce faire acroire qu'ils ont
quelques

quelque remede ; duquel ils vſent pour ce preſeruer ; Teſmoin celuy-là qui c'eſt voulu meſler d'eſcrire ſur la peſte, où il parle d'vn cataplaſme qu'il dict eſtre de l'Hoſtel Dieu, lequel eſt propre pour les charbons, mais nō pas en la façon qu'il l'ordonne : car au lieu de beure qui eſt fort propre pour ſuppurer & relaxer, il y adjouſte de l'eauë pour oſter le beure, s'il eſtoit bon Praticien & auſſi grand Philoſophe qu'il à opinion de ſoy, il trouueroit que le propre de l'eauë eſt de condenſer & repouſſer le venin au dedans, il dit auoir demeuré en l'Hoſtel Dieu de Paris, ie le croy bien pour y auoir couché, mais pour y auoir ſeruy & pencé les malades de la contagion, ie ne le puis croire, ſon cataplaſme le teſmoigne aſſez : Au moins ſi auant que de l'eſcrire, il ce fut enquis de ceux qui le ſçauent bien

faire, il euſt appris quel eſt la compoſition, il y a aſſez d'autres abſurditez, qui meriteroient bien d'eſtre corrigez, mais ie le laiſſeray faire à quelque Bachelier en Medecine. Ie dy donc que pour ceux qui diſent auoir vn remede particulier, duquel ils ſe vantent de ſoy preſeruer ſans en bailler la deſcription au public, telles choſes ſent pluſtoſt ſon charlattan & trõpeur, auquel l'on ne ſe doit fier ny eſperer vn aſſeuré ſecours pour le ſoulagement d'vne republique attendu que la peſte ne fait point eſlection ny acception de perſonne.

C'eſt pourquoy moy ayant eu la peſte, dés l'année quatre-vingt ſeize, eſtant auec mon Maiſtre *Hamelin*, à l'Hoſtel Dieu qui pour lors eſtoit employé à pencer les malades de la contagion en ceſte ville de Paris. La partie en laquelle i'ay eu la maladie, me

ſert de pronoſtic certain qu'il doit arriuer vne année peſtillentielle. Ce que i'ay experimenté aſſez de fois, en l'année 1606. 607. & 619. Par de grandes douleurs que ie ſentois en icelle partie, ſans qu'il y ſuruint thumeurs ny aucune inflammation. Et alors que mes douleurs augmentoient, auſſi faiſoient le nombre des malades. Moy eſtant eſbahy, & pour me rendre plus certain, ne trouuant point ce me ſemble de raiſons naturelles, ie me ſuis enquis de pluſieurs, leſquels auparauant, & en diuerſes années auroiẽt eu la peſte s'ils ſentoient quelques douleurs, ils m'ont dit la meſme choſe; Moy donc autant aſſeuré, qu'eſtonné, i'ay mis en auant ce que ie n'ay leu, ny oüy d'aucun autheur, & partant ie laiſſe a philoſopher aux plus curieux ſur ce ſujet; car il ne ſe faut point eſtonner ſi

entre toute la matiere de Chirurgie, l'ó a moins escrit de la peste, pour trois raisons. Pource que peu de bons Chirurgiens y vont, moins en reuiennent, & encore moins en escriuent : d'autant qu'il n'appartiét qu'à ceux qui en ont eu l'experience d'en pouuoir bien parler. I'ay dit cy-dessus, que l'on pouuoit gaigner la peste deux fois en vne mesme année, que cela soit rare, si c'est il veu & la reigle n'est iamais si generalle qu'il ny ait quelque exception. Il arriuent donc que quelques vns apres que leur maladie aura coulé vn mois ou six septmaines, allant, venant & faisant leurs actions accoustumées, mangeant bien, & ne beuuant point mal, il leur prend vne fiéure en vingt-quatre heure, ou du moins en trois iours; & sans cause manifeste ne laissent de mourir : ie ne sçay si ie dois appeller cela peste, il semble que oüy

auec Monſieur *de Nanſel*, lequel en l'an quatre-vingt vn, a doctement & amplement traicté de ceſte maladie, & dit que telle choſe ce doit attribuer à la fiéure peſtillentielle, ſpecialement à ceux qui demeuroient trop long-temps aux Hoſpitaux, & qui negligent d'en ſortir lors qu'il ny ont plus affaires, pource que le venin y eſt bien plus grand pour la quãtité des malades, & en effet les charbons & apoſthemes ſont plus grands eſdits Hoſpitaux, & beaucoup plus dificile à guerir qu'il ne ſont pas és maiſons particulieres. C'eſt pourquoy ceux qui ont le moyen font bien de demeurer en leurs maiſons & ſi faire pencer.

Puis donc que mon intentió n'eſt autre que ſeruir, au public, ie l'aduertiray encore de ce que ie recognois luy eſtre propre; il y a pluſieurs er-

reurs entre le peuple , qui bien souuent sont cause de les faire perdre: c'est que les vns estans malades ne font pas sçauoir qu'elle est leur maladie, ce font bien souuent purger sans l'ordõnance d'vn docte Medecin, qui seroit tres-necessaire en ceste maaldie.

C'est dequoy l'on cestonne de la ville de Paris, qui est tant celebre, de ny auoir point de Medecins pres les malades de ceste maladie, soit aux Hospitaux où és maisons particulieres; S'il plaisoit à Messieurs de la Police, & à Messieurs de la Faculté de Medecine, y enuoyer toutes les années que ceste maladie arriue en ceste ville de Paris, deux Bacheliers, afin d'apprendre quelle est l'essence de la peste, & en quelle partie noble elle à le plus souuent son siege ou quelle choisit pour son sujet.

Et aussi qu'elles sont les differẽces des

fiéures pestillentielles; combien elle sont, enquoy & comment elles different des communes, & ce faisant Dieu en conserueroit quelqu'vn, ainsi qu'il a fait de moy, pour instruire ceux qui y seroient employez apres, & de ce il leur en arriueroit vne benediction qu'ils receuroient du peuple.

Car il est tres-dangereux quand ceste maladie regne, de ce mettre entre les mains de quelques charlatans, desquels en baillant de l'argent ils prénent quelque poudre, ou autre drogue, comme *Anthimoyne, Coloquinte, graine de Lierre, Espurge, & vne autre drogue qui est assez commune entre le peuple qu'ils appellent Cotignat de Lion*, lequel deuroit estre deffendu par la Faculté de Medecine, aux Apothiquaires & Espiciers d'en vendre si promptement qu'ils font à la ruine du public; Et autres semblables, lesquels peuuent

eſtre dits venins, entant qu'ils ruinent la nature au lieu de la ſoulager : car ils cauſent vn grand flux de ventre & vomiſſement en meſme temps, ce qui teſmoigne aſſez leur inſalubrité, à la difference du medicament purgatif propre, lequel choiſi & fait eſlection de l'humeur ſuperfluë, par le moyen de la nature interuenante, en ce conflit jette, l'humeur & quant & quant le medicament hors du corps: Ce que ne font pas ces drogues cy-deuant nommez, leſquelles ſont miſes au rang des venins. Comme dit Monſieur *Greuin* au ſecond diſcours des facultez & vertus de *l'Anthimoyne*.

C'eſt pourquoy nous auons veu pluſieurs peſtiferez ayant prins telles poudres au bout de vingt-quatre heures ou le troiſieſme iour precipitez au tombeau, au lieu de ſes drogues veneneuſes, cy-deuant dictes, il vaudroit

mieux qu'ils vſaſſent de la poudre ſuiuante, de laquelle l'on pourra faire des tablettes, elle eſt fort preſeruatiues & confortatiues. *Il faut prendre du Chardon beniſt, ayant eſté ſeiché à l'vmbre, & le reduire en poudre, de la ſemence de Citron, des fragmens de Yacinthe, auſsi puluériſez, les teſtes des Eſcreuiſſes de riuieres, de los du cœur d'vn Cerf, poudres de perles, du Saffran, & fleurs de Muſcade, Cinamome ou Canelle de la meilleure, raſure d'Yuoire, de chacune partie eſgalle, racine d'Angelique, la moitié de l'vn deſſuſdites, du Sucre, & de l'eaue de Bugloſe, quantité ſuffiſante pour en former des tablettes que l'on vſera vn petit tous les matins, enuiron la peſanteur de deux ou trois dragmes, en ſortant de la chambre.* Ce remede ſera pluſtoſt propre pour les riches que pour les pauures, qui n'auront le moyen de

l'auoir, au lieu duquel il vſeront de celuy-cy. *Il faut prendre du bol d'Armenie le plus fin, laué pluſieurs fois en eau Roſe, & deſſeiché auec la dixieſme partie de racine d'Angelique en poudre, dequoy l'on vſera l'hyuer auec vn petit de vin, & l'Eſté auec du ſuc d'oſeille, ou de la decoction d'icelle*, l'on pourroit faire encore la recepte ſuyuante. *Il faut prendre au mois de Iuin, du Chardon beniſt, Pinpernelle, Scabieuſe, Gentiane, Souchet, autant de l'vn que de l'autre, fleurs de Bugloſe, Roſe rouge, de la petite & grande Ozeille, morſure de Diable, deux fois autant que des autres, faut mettre tout tremper en vin blanc, & eau Roſe partie eſgalle, ſelon la quantité des herbes, leſquelles il les faut piller auparauant de les mettre en la chapelle, ou alambic vne nuict, apres le mettre dans vne chapelle, y mettant auec les autres choſes, pour vne liure de-*

my once de bol d'Armenie fin, en poudre, & lors que l'aurez distillé pour vne pinte d'eauë, y adiouster le poids d'vn escu de Saffran, auec demy once de Sandal cytrain, en poudre, puis mettrez ladite liqueur dans vne fiolle bien close, pour la laisser vn mois au Soleil; Ceste eau est fort excellente pour donner au malade incontinent apres qu'il aura esté frappé de la peste, à la quantité d'vne once ou deux, selon la force du patient, y adioustant à l'heure que l'on la veut prendre, vn peu de sucre & de canelle en poudre.

Où bien l'on pourra faire ceste eauë, laquelle est tres-excellãte & doit estre appellée *Theriaqualle. Il faut prẽdre de la Sauge, quatre onces, Lauande, Apsinte, Marjoleine, Pinpernelle, Valerienne, Melisse, Chardon benist, Tormentille, de chacun demy once, de la Ruë, Rose rouge, de chacun six once, racine de Gencienne, Angelique, Zedoire, de cha-*

cun six once, racine daunée de Bistorte, de Rapontique, de chacune demy once, grenes de Genieures, grenes de Laurier, Corriendre preparee de chacune vne once, bol d'Armenie, terre Sigilee de chacune vne once, & fleurs de Bouroche ou Buglose de chacune vne once, noix Muscades, Coral blanc, Giroffles, grene de Paradis, Gimgembre, Poiure blanc, Galanga, Canelle Macis de chacune vne once, bois Dalois, Coral rouge de chacun vn gros, de Spicanardy, Cucubs, Cardamome de chacun vn gros, & du Saffren demy gros, Theriaque, Metridat de chacun six onces. Broyez ce qui ce doit, & laisſez tremper le tout par l'eſpace de huict iours, dans quatre pinte d'eauë de vie diſtillez par deux fois, dans vn vaiſſeau de verre bien bouché, puis le tout au bin de Marie auec vn alambic de verre, cela fait l'on en vſera le matin trois heures auant manger,

vne once auec du vin, & pour ceux qui seront frappez, il leur en faut bailler vne, deux, ou trois once: selon la force, aage, complexion, & sexe, pour les faire suer. Ceste eau conforte les sans & resiste merueilleusement au venin, ce remede fut administré au peuple de Lyon en ceste grande peste, qui aduint l'an 1564. Dequoy le peuple receut vn grand bien, & mesme de s'en frotter la face, les mains & le nez, celuy sera vn grand preseruatif. Ceste eau se doit faire au mois de Iuin, pource que les herbes & fleurs ont plus de vertu, i'ay fait distiller cet eau en l'an 1619. de laquelle ie faisois prendre à tous les malades que j'allois voir.

Il y en à d'autres lesquels sans cognoistre leur maladies, se vont incontinant faire seigner, tout au contraire de bien: car encore que la seignée fut

bien faite, si est-ce pourtant qu'elle n'est pas tousiours necessaire à la peste, si elle n'est faite en temps & lieu, & en certaines personnes. Comme aussi és propres parties ou il conuient la faire : d'autant qu'il se voit des années pestillentielles, esquelles en quelques personnes que ce soit la phlebothomie n'est point conuenable, comme aussi en certaines annees la purgation est du tout contraire, & en toutes années pestillentielles, ny l'vn ny l'autre de ces deux remedes ne sont gueres propres, s'ils ne sont administrée par gens doctes & experimentez en ceste maladie: car de plus de deux mil qui sont entrez en la maison de la santé, & de bien huict cens qui en sont sortis, il n'en a pas esté seigné vingt, pource que nous n'auons pas trouué que la seignée leur fust beaucoup profitable, en ceste année.

là; Ie dit eſtant fait à cauſe de la fiéure peſtillentielle : car apres que l'apoſtheme eſtoit ouuerte, & auoit coulé quelque temps s'il ſuruenoit d'autres maladies ou accidens, nous ne faiſons poinct de dificulté de les ſeigner & purger.

Car qui ſeigneroit ou purgeroit vn malade de la peſte, ayant vne apoſtheme ouuerte ſans neceſſité vrgente ce ſeroit mal operer, d'autant que l'on peruertiroit nature faiſant retraction du venin du dehors au dedans: Ie ne veux oublier à dire que i'ay recogneu vne grande erreur entre les auaricieux, leſquels preferent leurs biens à leur vie, & quelques-vns de leur famille eſtant morts de la peſte en leurs maiſons, ne tiennent compte de les faire nettoyer, ce fondant ſur vne autre erreur trop commune entre le peuple, qui eſt comme ils

disent, qu'apres que le corps mort n'est plus en icelle maison le danger en est dehors & qu'il emporte le venin & le mal quand & soy ; ce qui est vne absurdité tres grande, comme dit Monsieur *Ioubert*, en l'explication des doubtes ou ambiguitez de son traicté de la peste, chapitre 3. ou il dit, que tant que la chaleur naturelle à de puissance pour resister au venin, iceluy en est plus rabbatu : car alors qu'elle est estaincte, le venin en est beaucoup plus dangereux, & la charongne du corps mort de la peste rend la maison plus infectée; c'est pourquoy il la faut faire nettoyer, ensemble tous les meubles, comme draps, laines, linges, brusler les vielles nattes, & mesme ouurir les coffres, & esuenter tout ce qui en soy peut contenir tant soit peu d'aïr ou vapeur qui peut estre susceptible de

la peſte: D'autant, comme dit *Ariſtote* & *Plutarque* au liure premier des propos des Philoſophes, chapitre 10. il ny à rien de vuide que le vuide meſme, & à faute de ce ils ſont tous eſtonnez que la maladie reſcidiue en leurs maiſons, la meſme année ou celle d'apres, comme nous auons aſſez de fois veu: c'eſt donc mal argumenté & la conſequence ne vaut rien de dire que les corps morts de la peſte eſtant hors du lieu ou ils ſont morts que le venin en eſt hors. Car ſi cela eſtoit il n'en mouroit iamais qu'vn en vne meſme maiſon, ce qui ſe voit du tout contraire: car non ſeulement il ce voit toute vne famille pluſtoſt mourir ou eſtre malade deladite maladie, en diuerſes maiſons, que non pas des eſtrangers, ce qui aduient à cauſe de la proximité des complexions & conſanguinité des humeurs,

aussi pour l'amitié qu'ils ce portent ils ne se peuuent empescher de se voir & frequenter, ce qui est tres-dange-reux entre toutes personnes, mais en-core plus entre les parens.

Ce n'est pas assez d'auoir nettoyé la maison, & de ce tenir nettement il faut encore faire quelque parfuns & subfumigations, afin de chasser & corriger la qualité maligne de ce ve-nin, jà introduit en ce lieu, mesme aussi pour empescher que le mauuais aïr n'y vienne dauantage, car ceste ma-ladie est sujette à recidiuer par la ne-gligence de ceux qui mesprisent sa malignité; C'est pourquoy il ne faut obmettre à dire qu'ē l'Esté, ou en sai-son chaude, & lors que le vent de Midy souffle elle est plus contagieu-se, & semble estre moins mortelle, & neantmoins il y a icy vne contrarieté pource que les porres du cuir estans

ouuerts la qualité maligne se peut introduire aux parties nobles, ainsi que i'ay dit, Et tout de mesme que le mal a esté contracté il peut estre reietté par le moyen de la sueur & l'ouuertures desdits porres és saisons chaudes : Et pource on peut conclure que la peste est plus contagieuse l'Esté, & moins mortelle, & l'Hyuer elle est plus mortelle pour ceux qui en sont espris, & moins contagieuse pour le general : car l'aïr froid fait le bien & le mal, il fait le bien pour empescher que la contagion ne se communique pas d'vn corps à l'autre si aisément, mais il tuë celuy qui est frappé, pour deux raisons, la premiere pource que bouchant les porres il reuoque le venin au dedans, & la seconde il empesche la sueur, encore qu'elle vienne en vn iour crityque, & pource il faut l'Hyuer tenir la cham-

bre bien chaude ou eſt le malade, & l'Eſté fermer toutes les feneſtres qui ont leur regard ou ouuerture vers le midy, & au contraire ouurir celles qui ont leur aſpect vers le ſeptentrion, apres cela l'on pourra faire rougir des grais & jetter du vinaigre deſſus, comme auſſi l'on pourroit faire bruſler toute ſorte de bois odoriferans, *comme le Cyprés, le Geniéure, le Geneſt, le Sapin, le Pin, le Laurier & le Serment; comme auſſi quelque caiſſe ou tonneaux auſquels auroient eſté des gommes aromatics ou ſemblable, la Therebentine, la Roſine, la Poix*, l'on pourra prendre auſſi toutes ſortes d'herbes fortes & odoriferantes, comme *le Romarin, la Sauge, le Baume, la Mariolaine, le Tain, l'Yſope, la Ruë, le Fenoüil, la Meliſſe, & ſemblable*, deſquelles l'on fera bruſler toute verte pour en receuoir vne fumée, l'on les peut auſſi faire

boüillir auec du vin, ou vinaigre pour jetter ſur les grais, ainſi que nous auõs dit, l'on pourra encore faire vn autre parfun fort aiſé, duquel la vapeur eſt ſuaue, douce, & cordialle. *Il faut prendre de l'eau Roſe & du bon vin vermeil partie eſgalle pour mettre tremper dedans des eſcorces de Citrõs, ou d'Oranges, auec des cloux de Girofles, cela fait ſoit mis ſur vn rechaut, & que le feu ne ſoit point trop grand, il reſultera vne vapeur, de laquelle la maiſon ſera embaumées.* Il me ſemble que c'eſt aſſez vous donner de remede que de vous aduertir des fautes d'autruy, vous diſant que deuez promptement vous mettre entre les mains de ceux que vous eſtimez eſtre capable, & qui ont vne grande experience de ceſte maladie. Pourueu que vous vous fiez du tout en eux; Comme dit *Guy de Chauliac*, le malade gueriſt pluſtoſt ayant fer-

me fiance en ſon Medecin, ou Chirurgien, mais il y en à beaucoup qui font le contraire, reſſemblans ſans comparaiſon, comme dit *Tagault* au ſecond liure, chapitre 11. aux chiens enragez, qu'ayant acquis l'eſtat de leur maladie, dictes des Grecs Hidrophobie, c'eſt a dire peur de l'eau, laquelle eſtoit leur ſeul & meilleur remede. Au contraire d'en approcher ils s'enfuyent, & meurent en ſe miſerable eſtat: Ainſi le peuple plus il eſt affligé, & plus il eſt aueuglé, il faut croire que c'eſt Dieu qui nous veut punir d'auantage pour l'expiation de nos fautes. C'eſt ce que les anciens Romains firent vn iour apres que la Medecine auoit eſté delaiſſée l'eſpace de quatre cens ans, Il ſuruint vn expert Chirurgien à Rome nommé *Anthonius Muſa*, lequel pour guerir les mẽbres gangrenez & pourris, vſoit de

fer & de feu, comme il eſt vray que les plus doctes & expers Medecins & Chirurgiens ne peuuent pas touſiours obtenir ce qu'ils deſirent à l'vtilité du malade, & à la volonté des aſſiſtans, auſſi ce peuple conçeut vne telle animoſité contre ce Chirurgien, qu'ils le lapiderent au champ de Mars, & apres la neceſſité fut d'eux autant regretté qu'ils eurent d'enuies de le lapider. Maiſtre *Ambroiſe Paré* en ſon 22. liure, chapitre 50. Parlant d'vne grande peſte qui fut à Lion, racompte bien que les habitans d'icelle ville euſſent affaire de Medecins & Chirurgiens, ſi eſt-ce qu'vn iour ils ne laiſſerent de les vouloir aſſommer à coups de pierres, il m'eſt arriué ſemblable choſe allant de nuict en la ruë ſainct Anthoine voir quelques malades, ſuiuant le mandement de Monſieur Miron, alors Lieutenant Ciuil, en l'an

1606. lequel c'est acquist par sa vertu le tiltre de pere du peuple, ainsi (de Mr. le Lieutenant Ciuil, l'an 1619. à fait de mesme) legitime heritier de ces vertus & dignitez au soin qu'il a eu de la police, le peuple me fit courir en ceste année plus de dãger de mourir de coups de pierre que ie n'ay eu de mourir de la peste. C'est pourquoy voyãt que Dieu ayant appaisé son ire en ce temps, il fera la grace à son peuple de cognoistre & sçauoir de combien il est obligé à ceux qui pour sauuer leur vie, sacrifient & exposent la leur : car le plus souuent en ceste maladie, le pere laisse & abandonne le fils, le fils laisse le pere, la femme le mary, le frere le frere, comme aussi le mary, la femme, & bien souuent le pere & la mere leurs enfans, En sorte comme dit *Guy de Chauliac*, au lieu cy-dessus en ceste maladie, les malades sont enseuelis sans

Prebſtre, le ſeruiteur quitte ſon maiſtre, la charité eſt morte, & l'eſperance eſt abolie. Ie deſirerois volontiers, mais ie ne ſçay auec qu'elle langue vous perſuader, & en quelle façon vous pourriez acquitter de l'obligation que vous auez enuers Monſeigneur le premier Preſident, comme auſſi à Meſſieurs de la Police, leſquels auec tant de ſoin & trauail ont fait eſtablir vne choſe, de laquelle la memoire eſt autant recommandable, comme la neceſſité eſtoit grande en ceſte ville de Paris.

C'eſt dequoy *Plutarque* nous parle par toutes les vies des hommes Illuſtres, des anciens Grecs & Romains, que le peuple auoit en telle recommandation ceux qui ſeruoient, maintenoient, & faiſoient quelques actes vertueux à l'vtilité de leurs Republiques, qu'apres ils receuoient de grãds

honneurs & presens ; outre la bienveillance qu'ils auoient des Magistrats, & aussi de tout le peuple. Et en outre à quelques-vns on leur faisoit des triomphes, piramides, és temples, ou és places publiques, à l'entour desquels estoiẽt grauez l'inscriptiõ de leurs vertus, & sur la partie plus eminante, leurs images, comme aussi celle de quelqu'vn de leurs faux dieux, afin d'inciter tous les autres qui auroient charge & gouuernement en la chose publique, & specialement le reste de la famille de ceux qui auroiẽt bien gouuerné de faire (de Mesme) Vous voyez donc combien vous estes obligez à Messieurs de la Police, lesquels ce sont volontairement chargez du soin de la santé, qui n'appartient qu'à eux, ausquels à la verité vous estes obligez, & les deuez honnorer pour le soin qu'ils ont eu à faire ob-

ſeruer & maintenir ce bel ordre. Puis donc que de deux maux il faut faire eſlection du moindre, & entre les deux extremes garder le moyen, il ſera donc permis aux riches de ce faire pencer en leurs maiſons à leurs deſpens, ſi bon leur ſemble, & aux pauures & commun peuple d'aller en ladite Maiſon de la ſanté. Mais que l'vn & l'autre ſe ſoit promptement: car le plus ſouuent la peſte n'a point de demain ; & pource il ne faut differer & remettre à vne autre heure ce qui ce doit faire à preſent. Ainſi que i'ay dict cy-deuant, que ceſte maladie eſtant precipitée, il faut de meſme precipiter les remedes, & ne ſe pas vouloir touſiours amuſer à recognoiſtre les quatre temps, que nous deuons remarquer en toutes maladies, attendu qu'ès maladies contagieuſes & ès venins, la cauſe le plus ſouuent ſur-

monte les remedes.

C'est pourquoy les temps sont precipitez & confus, aïnsi il faut dés le commécement ou en quelques temps que ce soit, vn iour critique, ou non, baillez les antidotes, ou alexipharmaques, c'est à dire remedes contrariant & combattant le venin, non pas selon les qualitez elementaires; Ains par vne proprieté specifique & peculiere qu'ils contiennent en eux, de laquelle l'on ne sçauroit presque tirer raison: non plus que de la maladie ie pourrois bié alleguer plusieurs authoritez sur ce passage, mais il me sufist de me targuer de la seule experiéce. Pource que nous ne disós que ce qui a jà esté dit, & pource asseurémét i'ay dit que le plus souuét en ceste maladie aux signes plus desesperez, la nature fait des miracles, de toutes lesquelles choses i'ay desiré vous aduertir voulant vous faire participans

de ce que par experience au peril de ma vie, ie peut auoir acquis, il ſe pourra faire que quelques enuieux du bien general, où d'vn particulier trouueront ce diſcours de mauuais gouſt, ſuiuant le dire du Poëte.

Dieu face pleuuoir ou ne le face pas,
Il ne contente point tous les hommes çà bas.

Où bien ie diray d'eux ce que le meſdiſant de Marcus Cato, diſoit de luy.

Ce faux rouſſeau Porcius au yeux pers,
Qui haraſſoit & mordoit tout le monde,
Pluto ne veut qu'il entre en ſes enfers,
Bien qu'il ſoit mort de peur qu'il ne luy gronde.

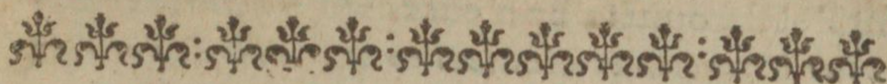
Mais au contraire, ie les prie de m'excuſer, & ce remettre deuant les yeux deux choſes, la premiere que ie ſuis homme & par conſequent ſubjet à faillir, ainſi qu'ils pourroient faire, & la ſeconde ie veux monſtrer

que ie desire apprendre d'eux, apres ils participeront au bieu que mon seruice pourra apporter au public.

Peuple Parisien n'ayez donc esgard à ses contentieux, & receuez ce que la bonne volonté d'vn homme libre vous tesmoigne; ce faisant vous m'obligerez à faire mieux, & à prier Dieu qu'il veille appaiser son ire & la destourner loin de vous & de vostre ville.

Mon POTEL *tu chante merueille,*
Parlant de la contagion,
Si l'on te veut prester l'oreille,
L'on esuitera bien ce poison.

I. HERISSON.



L'IMPRIMEVR, Au Lecteur.

SONNET.

POTEL *par mon moyen & par mon induſtrie,*
Fait voir au tour l'effet de ſon rare ſçauoir,
D'vn remede excellent, qui ſur tous à pouuoir,
De preuenir vn mal qui nous haſte la vie.
Son liure ayant paßé par mon Imprimerie,
Ce diuulgue par tout, & aux hommes fait voir,
Comme on ſe peut garder, & chez ſoy receuoir,
Ce venin à peſté & dompter ſa furie.
L'on ne doit deſdaigner ce labeur tant exquis,
Labeur qui n'a loyer qui ne luy ſoit acquis,
Et toutefois (LECTEVR) *de toy ie ne demande,*
Sinon que le liſant te ſouuienne de luy,
Et puis apres de moy comme vn ſecond appuy,
Qui en amy ta fait vne faueur ſi grande.

N. C.

Extraict du Priuilege, & Permißion.

PAr grace & Priuilege du Roy, a eſté permis à M. Guillaume Potel, Maiſtre Barbier & Chirurgien Iuré à Paris, de faire Imprimer, vendre & diſtribuer par tel Imprimeur ou Libraire que le-

dit Potel trouuera bon estre. *Vn Discours des maladies Contagieuses aduenues en ceste ville de Paris, ez années 1596. & 597. & és années 1606. & 607. comme aussi en l'année* 1619. Lequel Priuilege est pour six années, portant deffences à tous autres Imprimeurs & Libraires de ce Royaume, d'imprimer ledit liure ne faire imprimer ne vendre ne distribuer à peine de six cens liures d'amende arbitraire, le tout donné aux pauures, ainsi qu'il est porté par ledit Priuilege. Donné à Paris le 4. iour de May 1623.

Et ledit Potel à permis & permet, céddé & transporté sondit Priuilege & permissiō à Nicolas Callemont, Imprimeur pour le faire imprimer vendre & distribuer ledit Discours sus-nommé, tant que bon luy semblera & en faire son profit durant le temps & espace de six ans, & non à autre sur les peines portées, ainsi que dict est. Fait le premier iour de Juin, 1623.

Signé, G. POTEL.

Fautes suruenues en l'Impression.

Page 12. lig. 6. *de son Aphorisme*, lisez *de ses Aphorismes*, pag. 25. l 3. lisez sa republique, au lieu de la republique, pag. 26. lig premiere lisez de cét abisme, pag. 26. lig. 16. lisez bien en passant, au lieu en bien passant, pag. 36. lig. 4. lisez Polimurus au lieu de Polimura, pag. 37. li. 20. lisez incorigibles au lieu incoribles, p. 48. li. 14. lisez general au lieu d'agreables, pag. 84. l. 4. lisez ie ne sçay au lieu de ie sçay, pag 95. lig. 13. lisez ne se peut au lieu ne se point, pag. 100. lig. 10. lisez bien que cela.

FIN.



